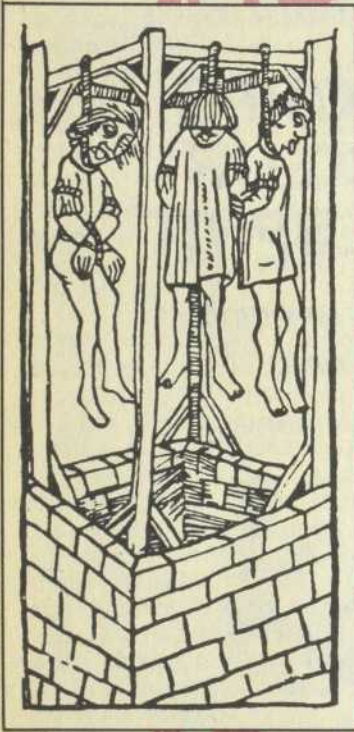


no 508

1,50\$

mars 1985

relations



Gravure sur bois, 15^e siècle

RÉTABLIR LA PEINE DE MORT?

*freres humains qui apres nos vives
Rapez les cueurs contre nos endurecis*

François Villon, La ballade des pendus

LES ÉVÊQUES AMÉRICAINS ET L'ÉCONOMIE
LA CHINE DE DENG XIAOPING

LE CORPS LE COEUR ET L'ESPRIT

Le Saint-Père se réfère à l'enseignement que Jésus nous a donné dans le Sermon sur la montagne.

La pureté évangélique n'est ni mépris du corps, ni refus de la sexualité: inspirée par la charité, elle permet à l'homme et à la femme d'assumer pleinement leur corps.

Les époux, tout comme les personnes consacrées, trouveront ici de quoi mieux «vivre en leur corps», selon l'idéal évangélique.

Pour une spiritualité du corps

par Jean Paul II

JEAN PAUL II

LE CORPS LE CŒUR ET L'ESPRIT

*Pour une spiritualité
du corps*

PRÉSENTATION PAR
FRANÇOIS VIAL



cerf - bellarmin

228 pages, 11,95\$



ÉDITIONS BELLARMIN
8100, boul. Saint-Laurent
Montréal H2P 2L9
Tél.: (514) 387-2541

face à l'actualité

UN CHEMIN QUI MÈNE QUELQUE PART

Lorsque, au milieu du congrès extraordinaire du Parti québécois, vers 13 heures, le docteur Camille Laurin a entraîné hors de la salle environ le tiers des 1 500 délégués nationaux pour une dissidence vraisemblablement définitive, chacun de nous s'est senti en présence d'un grand moment de notre histoire. Mais combien difficile à évaluer! Échec d'un grand courant de notre vie nationale? Vieillesse du parti au pouvoir? Radicalisation des plus anciens à l'égard d'une dépolitisation massive des jeunes? Retombées d'un changement majeur survenu il y a quelques mois à Ottawa? Pression de la situation internationale et d'un glissement vers la droite? Tendance naturelle des partis de gauche à se scinder périodiquement? Simple résultat explosif de retards politiques accumulés?

En attendant que la poussière retombe et que la visibilité soit meilleure, quelques points de repère s'imposent, si nous voulons éviter de répéter ce qui se passe actuellement: retard à régler les difficultés mineures, suivi d'une mini-révolution qui brise l'élan et ébranle les projets réalistes. Essayons de poser quelques-uns de ces jalons.

1. Ce n'est pas le temps de nous payer, comme citoyens du Québec, une période de dépression, ni de bouderie, ni de dépit. L'histoire va trop vite, ces temps-ci, pour que la dérive soit une solution.

2. Dans cette ligne de la dérive, la tentation visiblement la plus forte lors du congrès du PQ, a été ce que nous appelions la «solution Péladeau». Notre géant de la presse a en effet déclaré, il y a deux mois: «Mon ami René a enfin compris que le temps de l'indépendance viendra lorsque les Québécois auront assez de dollars dans leurs poches». Ceci a été repris de façon si accentuée que monsieur Pierre-Marc Johnson a senti le besoin de nuancer le «construire l'économie» par une égale accentuation «du social et du partage» à construire. Si notre indépendance devait s'appuyer exclusivement sur notre richesse, comme celle des émirats du golfe Persique, nos raisons sérieuses de la réaliser seraient bien minces. Nous croyons qu'il faut au moins conclure que la simple recherche de l'excellence économique est valable mais ne suffit pas.

3. Une deuxième tentation, sensible tout au long du congrès du 19 janvier, a été celle du compromis. Compromis facile (du genre: «Au fond, nous sommes tous des nationalistes») ou contraint (du genre: «Vous êtes tous des fascistes!»). Les arguments viscéraux suffiront moins que jamais dans une circonstance comme celle que nous vivons. Il faut revenir à la dimension sociale du mouvement nationaliste québécois: nous avons toujours cherché une société fraternelle, où nous serions simplement maîtres chez nous, où nous ferions nôtres, laborieusement mais dans la liberté, notre immigration, nos écoles à tous les niveaux, nos commu-

tions, nos priorités industrielles et commerciales, nos relations internationales et (même!) notre langue. En continuant à poursuivre ce projet de société, nous nous rapprocherons mieux que par des stratégies électorales.

4. La troisième tentation observable au congrès consiste à oublier les jeunes. Pourtant, quelques jeunes manifestants et manifestantes avaient bien attiré l'attention à l'entrée du Palais des Congrès! L'indifférence de cette génération s'explique sans doute en bonne partie par le marasme économique. Mais le temps est aussi bien passé où l'on reprochait aux professeurs de

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe de membres de la Compagnie de Jésus.

BUREAUX

8 100, boul. St-Laurent
Montréal H2P 2L9;
tél.: (514) 387-2541.

ABONNEMENTS

Hélène Desmarais

**Prix de l'abonnement: 12,50\$ par année (10 numéros).
Le numéro: 1,50\$.**

DIRECTEUR

Albert Beaudry

CONSEIL DE DIRECTION

Jean-Louis D'Arçon, Jean-Paul Rouleau, Jacques St-Aubin, Roger Sylvestre.

COMITÉ DE RÉDACTION

Ginette Boyer, adjointe à la rédaction, Jacques Chênevert, Julien Harvey, Fernand Jutras, Denis Lalonde, Karl Lévêque, Roger Marcotte, Guy Paiement, Gisèle Turcot.

COLLABORATEURS

Renaud Bernardin, Raymond Bertin, Michel M. Campbell, François Gloutnay, Yves Lever, Annine Parent Fortin, Jean Picher, Jacques Racine, Jean-Paul Rouleau

PAGE COUVERTURE

GRAPHIGNE

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Point de repère*, dans le *Canadian Periodical Index*, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques, et dans le *Repertoire canadien sur l'éducation*. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes de *Relations* en s'adressant à *University Microfilms*, Ann Arbor Michigan 48106 U.S.A.

Courrier de la deuxième classe Enregistrement no 0143

trop parler de la question nationale, au lieu de gaver leurs étudiants de langage logiciel.

5. Mais tout n'est pas que pièges, manoeuvres ou tentations. Certains compatriotes nous donnent un exemple à suivre, si nous voulons dépasser la crise. Gilles Vigneault entreprend une tournée des écoles, pour y parler du pays. Gilles Rhéaume a commencé sa marche symbolique Montréal-Québec pour réveiller la

mémoire de tous, surtout des jeunes (il est un peu scandaleux qu'il ait dû payer ses compagnons de route!); la FTQ se donne un organisme d'action auprès des jeunes. Il est indispensable que ces signes nous rejoignent tous, tout particulièrement le Parti québécois, pour relancer le pays dans un chemin qui mène quelque part.

Julien Harvey

LE SEXISME ET LA VIOLENCE SEXUELLE À L'ÉCOLE

Dans quelle mesure l'école participe-t-elle au processus de reproduction du sexisme et de la violence sexuelle dans notre société? Les sondages menés par la CEQ (Centrale de l'enseignement du Québec) auprès des étudiantes francophones des niveaux primaire V-VI et secondaire I-V du Québec¹ fournissent quelques éléments de réponse à cette immense question.

Parmi les étudiantes de secondaire III-V:

- 91,9% ont déjà été «deshabillées des yeux»;
- 87,5% ont entendu des blagues, des taquineries à caractère sexuel;
- 79,6% ont décelé des remarques, des attitudes, des comportements sexistes;
- 68,3% ont subi des attouchements, des pincements, des baisers non désirés;
- 44,1% ont reçu des propositions sexuelles non désirées;
- 14% ont reçu des propositions sexuelles avec promesses de récompense et 9,8% avec menaces en cas de refus;
- 9,6% ont été victimes d'assauts sexuels et 3,4% ont été violées.

Les auteurs de ces situations de harcèlement «sexiste» et «sexuel»² (sauf pour les viols) sont d'abord des étudiants. «Les autres catégories d'hommes, en commençant par les professeurs, apparaissent aussi, mais dans la mesure de leurs possibilités de contact avec les étudiantes». Ainsi, parmi les étudiantes qui ont subi des attouchements non désirés, 89,1% ont eu affaire à un étudiant, 11,3% à un professeur, 2% à un employé de soutien, 1,7% à un professionnel non enseignant et 0,8% à un directeur d'école. De même, 57,5% de celles qui ont reçu des propositions sexuelles avec menaces identifient un étudiant, 5% un enseignant et 7,5% un directeur.

La grille féministe utilisée par le Comité de la condition féminine de la CEQ s'abreuve à des auteures devenues classiques dans ce domaine (Belotti, Brownmiller, Carrier, St-Jean, Rich, etc.). On ne s'étonnera pas, dès lors, que ces sondages ne donnent la parole qu'aux étudiantes. C'est un choix légitime mais, au fil des résultats, on ne peut s'empêcher de souhaiter entendre les étudiants et les adultes, hommes et femmes, qui animent le milieu scolaire. De même, le sujet cerné, soit les différentes formes de violence sexuelle faites aux étudiantes, appellerait une exploration de l'ensemble de la vie sexuelle

des étudiantes et des étudiants. Certaines interprétations gagneraient en crédibilité, en particulier en ce qui concerne l'évolution des réactions des filles durant les premières années du cours secondaire (de la réplique spontanée au laisser-faire, sauf dans le cas d'agression).

Malgré ces réserves, les sondages nous permettent d'entrevoir le travail à entreprendre dans le milieu scolaire pour qu'il cesse d'être un rouage du sexisme dans notre société.

Il est urgent de soutenir les étudiantes dans leurs efforts pour réagir à cette violence et de les protéger des agressions des adultes qui sont censés s'occuper d'abord de leur bien-être et de leur éducation. En outre, on ne peut que souhaiter que les professeuses prennent la parole tant sur leur propre vécu (pourquoi seraient-elles exemptes de harcèlement?) que sur celui de leurs étudiantes. Enfin, une société plus égalitaire ne sera possible que si les étudiants sont invités à reconsidérer les stéréotypes qui les conditionnent dans leur perception d'eux-mêmes et dans leurs relations avec les étudiantes.

Déjà, la lutte menée par le mouvement des femmes pour la déséxisation des manuels scolaires avait soulevé la question. «Le harcèlement sexuel n'est pas un problème exclusif à l'école, mais il est très présent ailleurs, que ce soit dans la rue, les endroits publics ou à la maison. Mais l'école participe à la reproduction du problème» (p. 46). Après ces sondages, on ne saurait désormais en douter.

Ginette Boyer

1. *Harcèlement sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle à l'école primaire et secondaire*, CEQ, Sainte-Foy, 1984. Questionnaires administrés au primaire V-VI et au secondaire I-II (A) et au secondaire III-IV-V (B), du 13 au 18 février 1984, sous la direction de Philippe Ricard, sociologue.
2. Les analystes du sondage qualifient de *harcèlement sexiste* les comportements suivants: déshabiller des yeux, regards insistants, remarques négatives sur l'apparence physique, remarques, attitudes, comportements sexistes, blagues, taquineries à caractère sexuel. Le *harcèlement sexuel* comprend: subir des attouchements non désirés, se faire montrer des images pornographiques, être confrontée à un voyeur ou un exhibitionniste, recevoir des propositions sexuelles non désirées (avec ou sans menaces ou promesses de récompense).

«INDÉPENDANCE-ASSOCIATION» POUR UNE CALÉDONIE NOUVELLE

«Comment assurer à la fois une indépendance garantie avec une garantie de la présence française?» Telle est la question qui figure en préambule du plan proposé par Edgar Pisani, le Délégué du gouvernement français, aux Calédoniens pour tenter de résoudre la crise qui secoue le «Caillou», ce bloc de nickel français isolé dans le Pacifique-Sud, à 1 500 kilomètres des côtes australiennes et à l'antipode de Paris.

La présence française n'est donc pas remise en cause, tout au moins pas dans l'immédiat. Reste à définir les modalités de cette présence face à un peuple canaque dont une partie réclame la souveraineté. «La Calédonie, annonce le plan, formera un État souverain, disposant d'un pouvoir exécutif, législatif et judiciaire propre et qui aura la maîtrise de son territoire, du sol, du sous-sol, des espaces aériens et maritimes».

«Une nationalité nouvelle sera instituée, mais nul ne pourra être contraint de l'adopter et nul ne pourra être contraint à quitter le pays pour le seul fait qu'il n'ait pas adopté cette nationalité». Quiconque voudra renoncer à cette nationalité pourra bénéficier d'un statut de «résident privilégié», une législation adaptée devra garantir leurs droits. En matière foncière, les broussards européens pourront continuer à exploiter leurs terres mais en signant des baux avec les Mélanésiens et, pour les richesses minières, le nouvel État conclura des accords d'exploitation avec les compagnies françaises. Nouméa, la capitale, sera dotée d'un «statut spécial» associant les «résidents privilégiés» à la gestion du port et les fonctionnaires venus de France pourront continuer à servir en Nouvelle-Calédonie. La France assurera en outre «la défense extérieure et la sécurité intérieure du nouvel État».

Avec ce plan, la France tente de préserver ses intérêts de grande puissance dans le Pacifique-Sud et ceux de ses concitoyens qui refuseraient l'intégration dans la nation calédonienne. Pas de quoi satisfaire pleinement les indépendantistes, même si ceux-ci n'ont jamais souhaité une rupture totale avec la France, ni bien

sûr les partisans de la Calédonie française. Il s'agit avant tout d'un compromis qui tente de concilier des aspirations et des refus contradictoires, tant qu'il est encore temps.

Les Calédoniens devront se prononcer sur ce plan lors d'un référendum qui devrait avoir lieu en juillet '85. Aura droit de participer au scrutin «tout citoyen pouvant se prévaloir de trois années de résidence en Nouvelle-Calédonie». M. Pisani, sur ce point, tranche clairement la revendication des indépendantistes qui exigeaient que seul le peuple canaque ait le droit de se prononcer.

Sur 140 000 habitants, la Nouvelle-Calédonie compte 50 000 Canaques pour 60 000 Européens et 30 000 habitants venus des autres îles du Pacifique. Pour que le «oui» l'emporte, il faudrait que 15 à 20 000 électeurs européens ou «autres» (soit un électeur sur quatre) ajoutent leurs voix à celles des indépendantistes canaques. Seule la conviction que la situation actuelle est sans issue et ne peut que favoriser le trouble pourrait faire basculer une partie de cet électorat vers le «oui». Certains sont prêts à toutes les concessions pour pouvoir rester sur leurs terres et de nombreux commerçants et petits artisans sont moins soucieux de faire leurs affaires sous un drapeau français que dans un climat de paix et de confiance. Si le «non» l'emporte, Jean-Marie Tjibaou, le chef du mouvement indépendantiste a déjà prévenu: «nous continuerons notre lutte tant que nous n'aurons pas la souveraineté sur notre pays.»

Entre le 18 novembre, date des élections à l'Assemblée territoriale (qui a mis au pouvoir une équipe anti-indépendantiste), et le 12 janvier, lorsqu'a été décrété l'état d'urgence, on a compté dix-neuf morts, des dizaines d'habitations, de fermes, de magasins pillés et brûlés, des troupes de bétail décimés et l'activité économique a été en grande partie paralysée.

Alain Nérot

Rédacteur en chef
Le courrier français

STAGE EN ISRAËL AVEC SOCABI DU 29 JUIN AU 29 JUILLET 1985

Objectif: faire découvrir la Palestine et ses diverses cultures, pour mieux apprécier la littérature biblique. Il ne s'agit pas d'un pèlerinage mais d'un stage de formation au cours duquel nous tiendrons compte des aspects historiques, géographiques et archéologiques qui marquent ce pays et notre lecture subséquente de la Bible. Le tout sera complété par des périodes de réflexion spirituelle, seul ou en groupe, à des endroits jugés propices pour de telles expériences.

Préliminaires: nous prévoyons 3 journées préparatoires au stage pour permettre de nous familiariser avec des notions de base en histoire, géographie, archéologie et exégèse. Un dossier sera remis à chaque participant-e. C'est aussi une bonne occasion de faire connaissance avant le départ. Ces rencontres auraient lieu en avril, mai et juin 1985.

Exigences: Il faut être en bonne condition physique et avoir des aptitudes pour la marche au soleil. Juillet est un mois très chaud et certains pourraient en être incommodés. Pensez-y.

Prix: 2 750\$/Can. Ce prix comprend: billet d'avion Montréal-Tel-Aviv-Montréal (avec possibilité de rester à Zurich au retour, sans supplément. Il faut cependant le signaler à l'avance). Accueil à l'aéroport de Tel-Aviv et transfert à l'arrivée et au départ; logement: 29 nuits avec déjeuner et souper; autocar climatisé de luxe pour 17 jours. Il vous reste à payer les diners (compter à peu près 3,00 \$ par jour); les assurances et les taxes d'aéroport; les dépenses personnelles. Le coût du voyage est à payer avant le 3 mai '85. (Prix sujet à changement avec préavis)

Pour information et réservation, s'adresser à Robert David, SOCABI, 212 boul. St-Joseph ouest, Montréal, H2T 2P8, (514) 274-4381.

«LIVRE BLANC, LIVRE VERT, LE LOYER Y'EST TROP CHER»

Dans les prochaines semaines, le Gouvernement du Québec devrait amorcer sa tournée de consultation à propos du Livre vert sur l'habitation: *Se loger au Québec*. Le ministère de l'Habitation n'aura cependant pas droit à la belle unanimité qu'il disait souhaiter au moment de la publication de ce livre de 200 pages, en novembre dernier. Les groupes de citoyens et citoyennes travaillant auprès des couches les plus exploitées de la population, et en particulier le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), ont fait connaître leur désaccord avec l'analyse que fait le Gouvernement de la situation du logement au Québec, avec l'orientation qu'il met de l'avant et les propositions concrètes qui en découlent. Pourquoi?

Dans la première partie du Livre vert, le Gouvernement trace de la situation un portrait optimiste et à forte coloration électorale. S'appuyant sur moult statistiques et même sur un sondage-maison affirmant que 87% des ménages québécois se disent satisfaits de leur situation résidentielle, il s'emploie à démontrer que la situation n'est pas aussi mauvaise qu'on pourrait le croire — si ce n'est pour une minorité de la population (plus ou moins 15%) —, et qu'elle s'est même améliorée radicalement depuis 1976!

Ce bilan gagnerait en crédibilité si certains faits n'étaient soigneusement escamotés. Nulle part, on ne signale l'augmentation du taux d'effort que les ménages à faibles revenus doivent consacrer à leur logement. Le mot discrimination n'apparaît pas une seule fois dans le Livre vert, comme si cette réalité n'existait pas pour les assistés sociaux, pour les femmes seules ou chefs de famille, pour les familles nombreuses, pour les jeunes, et comme si le Gouvernement ignorait l'existence de listes noires de locataires dressées par les associations de propriétaires.

De même, si le Gouvernement se targue d'avoir construit 25 000 unités de HLM depuis 1976 et d'avoir introduit le programme d'aide aux coopératives d'habitation Logipop, il «oublie» de mentionner que le nombre de mises en chantier de logements publics est passé de 5 034 unités en 1979 à 1 353 en 1983 et qu'il a restreint l'accessibilité aux coops pour les faibles revenus en interdisant le recours simultané aux programmes fédéral (le programme 56.1) et provincial...

Devant ce décor retouché, le Gouvernement étale ses orientations générales. Comme la situation du logement ne présente pas de problèmes urgents, l'État n'a pas à y jouer de rôle moteur. Sauf exception, nous dit le Livre vert, l'État n'a pas à fournir de logement (p. 7). Il ne doit pas non plus dépenser plus qu'il ne le fait présentement. Il doit plutôt faire appel à l'initiative des intervenants qui sont d'abord l'entreprise privée et les ménages qui doivent bien se loger.

Toutefois, la question n'est pas de savoir si l'État doit intervenir mais en faveur de qui il doit le faire. Quand le Gouvernement du Québec consacre 825 millions en un an en abris fiscaux et que le fédéral en fait autant, comme ce fut le cas en 1981 (p. 64), alors que les deux paliers de gouvernement n'ont donné que 243 millions en dix ans pour les HLM, il intervient, mais pas en faveur de ceux et celles qui en ont le plus besoin. S'il y a un

rôle que l'État a toujours refusé de jouer en habitation — cette tendance s'est accentuée au cours des dernières années avec l'approfondissement de la crise —, c'est son rôle social en faveur des populations qui se voient refuser le droit au logement dans un marché privé dominé par la logique du profit.

Le Livre vert n'entend nullement modifier cette orientation, bien au contraire. Il n'y a aucune volonté d'intensifier la mise en chantier de HLM afin de répondre aux besoins urgents des 35 000 ménages qui figurent sur les listes d'attente de logements publics. On propose plutôt d'escamoter les besoins en réduisant ces listes, sans pour autant améliorer le sort de ceux et celles qui en seront écartés. La qualité des HLM risque aussi d'être sérieusement compromise, le Livre vert proposant de louer ou d'acheter des logements sur le marché privé plutôt que de bâtir du neuf. Le Livre blanc sur la fiscalité, dévoilé il y a quelques semaines, va même plus loin en s'attaquant à ce qu'il appelle la «double couverture» dont jouiraient les assistés sociaux résidant dans des HLM et en suggérant soit de réduire leurs prestations d'aide sociale, soit d'augmenter leurs loyers (p. 237 du Livre blanc).

Le Gouvernement se montre plus ouvert à la formule coopérative, mais ses propositions n'offrent guère de garantie sérieuse quant à l'accessibilité des coops. Tout ce que le Livre vert a donc à offrir aux faibles revenus, c'est un élargissement du programme d'allocation-logement Logirente, actuellement réservé aux retraités. Mais cette mesure risque de faire long feu si elle n'est pas accompagnée d'un renforcement du contrôle des loyers. L'expérience montre que les bénéficiaires de Logirente subissent des augmentations de loyer supérieures aux autres locataires: 15,5% par rapport à 8% (p. 70).

Par contre, le Livre vert est beaucoup plus «généreux» quand il s'agit de soutenir les «initiatives» de l'entreprise privée en proposant de «déjudiciariser» la Régie du logement, en refusant d'intervenir contre la discrimination, en levant le moratoire sur la conversion de logements locatifs en copropriété (ce qui risque de renforcer la tendance actuelle à l'embourgeoisement des quartiers populaires et à l'expulsion des populations résidentes) et surtout en préservant la chasse gardée des abris fiscaux.

Le ministre de l'Habitation, Jacques Rochefort, ne devra pas être surpris outre mesure si les associations de locataires, les comités de citoyens, les comités-logement, les divers groupes de pression oeuvrant auprès des populations sous le seuil de la pauvreté se montrent réticents à entrer dans la ronde des consultations sur le Livre vert. Eux qu'on avait déjà «consultés» avant sa rédaction, mais avec le résultat que l'on a maintenant devant les yeux! Il ne devra pas non plus être surpris s'il s'en trouve pour venir «perturber» ces consultations et lui rafraîchir la mémoire en scandant comme une soixantaine de manifestants l'avaient fait devant son prédécesseur à Hull, le 24 novembre dernier: «Livre blanc, Livre vert, le loyer y'est trop cher».

François Saillant

L'ÉTAT VENGEUR OU L'IMPOSSIBLE PARDON

par Michel M. Campbell

Le débat sur la peine de mort réveille des insécurités profondes. Toutes ne sont pas raisonnables. Mais les chrétiens savent — ou devraient savoir — à quoi conduit la recherche d'un bouc émissaire.

Michel M. Campbell enseigne à la faculté de théologie de l'Université de Montréal. Depuis plusieurs années, il est engagé dans un projet d'animation culturelle en milieu carcéral.

D'abord, trois images...

Celle du cliché journalistique du procès, au moment de la sentence. Immanquablement, le journaliste nous rend compte de la réaction émotive du condamné. Souvent, ce dernier ne réagit guère.

Celle d'une visite dans l'aile des condamnés à mort d'une prison nord-américaine. À ce moment-là, il n'y avait qu'un pensionnaire. Ou plutôt deux. D'un côté, le condamné avec son appareil de télé et dans le fond le petit paravent qui le cachait minimalement quand il était aux w.-c. De l'autre, un garde¹ chargé de le surveiller vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Entre la condamnation et l'exécution, en effet — et ces dernières décennies, cet intervalle peut durer des mois et des années, étant donné la série de recours — le détenu, anxieux, risque de tenter le suicide. S'il le faisait, l'administration serait accusée de négligence. Elle redouble donc de vigilance à l'égard de celui qu'elle devra peut-être exécuter

le lendemain. C'est moins ce paradoxe qui me frappe que le caractère kafkaesque de ce couple cellulaire. Somme toute, les membres de l'administration avaient l'impression d'agir ainsi dans l'intérêt du condamné et de veiller à sa sécurité, mais, à bien y penser, n'y a-t-il pas là quelque chose de profondément cruel et inhumain? Imaginez: vivre, pendant des mois, surtout en période de grand stress, vingt-trois heures par jour — l'autre étant réservée à la marche — entre quatre murs, lumières allumées. Pas moyen d'exprimer la moindre émotion, impossible de faire le moindre geste, même le plus intime, sans le faire sous le regard d'un fonctionnaire.

Celle enfin de ces entrevues télévisées, à la limite du supportable, de parents américains interrogés à l'occasion de l'exécution du meurtrier de leur enfant: «ça ne me rend pas mon enfant... C'est trop facile. Pour lui, ça n'a duré qu'un instant; pour moi, ça durera toute ma vie...»

1. Bien entendu, les gardes se remplaçaient. Reste qu'on peut s'interroger sur la qualité de ce genre de travail.
2. Pour faire accepter l'abolition de la peine de mort en 1976, le gouvernement Trudeau instituait la possibilité d'une sentence à vie avec un minimum de «vingt-cinq ans fermes». Jusque-là, même les sentences à vie pouvaient bénéficier d'une évaluation de libération conditionnelle après quatre ans et espérer bénéficier d'une libération après une dizaine d'années. Il y a actuellement 75 sentences de ce genre et on prévoit qu'ils seront 400 en l'an 2000.

Contre la peine de mort

D'entrée de jeu, j'annonce mes couleurs. Ma réflexion est abolitionniste en ce qui concerne la peine de mort mais elle ne l'est pas nécessairement en ce qui concerne les prisons; elle exclut qu'on libère quelqu'un dont on pourrait croire, à la suite d'un examen rationnel, qu'il puisse être un danger public. Elle vise la surenchère émotive dont le discours

courant investit le prisonnier et particulièrement le meurtrier. Dans une perspective de psychanalyse existentielle chrétienne, je me demande ce qu'il y a sous les mythes «de la peine de mort» et de son substitut canadien, les «vingt-cinq ans fermes»².

Si l'on en croit Guy Lemire, en effet, la peine de mort n'est pas un facteur déterminant pour faire diminuer la violence homicide. Celle-ci, moins considérable d'ailleurs qu'on ne veut le croire, est fonction de facteurs socioéconomiques maîtrisables. Même

Pourtant, cet homme que l'on voit comme le Fils de Dieu a probablement été perçu par la plupart de ses contemporains comme nous percevons la plupart des condamnés à mort ou des sentencés à vie dont nous entendons parler. Comme un danger à éviter, un coupable à punir, voire un objet sur qui fixer notre rage.

chose pour les sentences de «vingt-cinq ans fermes» qui ne seraient pas non plus nécessaires à notre sécurité. Cependant, l'obsession de la peine de mort reste vive dans le grand public, tout comme la peur que les détenus soient trop bien traités³. Cette résistance aux arguments rationnels donne à penser qu'il se joue là quelque chose d'un autre ordre. Avant de poser une interprétation, voire une lecture chrétienne de ce drame, revenons sur le système des «vingt-cinq ans fermes».

Une série de contradictions

Il est vrai que les vingt dernières années sont marquées par une certaine amélioration des systèmes carcéraux. La classification des populations pénitentiaires, l'entrée des sciences humaines, le développement du secteur socioculturel, la présence accrue de femmes, voire celle de visiteurs bénévoles, ont souvent humanisé le milieu. On est loin des prisons des années soixante, dont les cadres étaient des ex-militaires et où la révolte se réglait encore à coups de «strappe».

Cette évolution même, cependant, loin d'annuler les difficultés et les contradictions du milieu carcéral ne fait qu'en souligner le caractère cauchemardesque. Vivre en prison, c'est non seulement être frustré de sa liberté, c'est aussi être privé de toute intimité. C'est vivre sur la place publique, sous le regard et le désir⁴ de centaines de codétenus mal socialisés, pris dans les oppositions détenu-administration, mais aussi dans les conflits qui existent à l'intérieur

même de cette administration. Si la brutalité reste probablement assez rare chez nous, les exigences sécuritaires imposent mille fouilles plus ou moins dégradantes: fouille complète dans la cellule plusieurs fois par année, dans certaines institutions; fouilles corporelles (ou anales) avant et après une visite-contact avec des visiteurs. Pas de torture, mais l'ennui, les aléas, les frustrations du monde administratif. Pour la faute d'un seul, plusieurs centaines de détenus seront retenus en cellule pendant des heures, des jours parfois. Monde de fonctionnaires qui, malgré des sympathies et des dévouements individuels certains, reste inhumain de par sa structure même: multiplicité des délais, manque d'information voire de langage commun, roulement constant des professionnels, etc. Parfois, je me demande s'il est possible d'imaginer pire torture pour un homme sain de corps et d'esprit que de le mettre complètement dans les mains d'une administration face à laquelle, par définition, il ne peut qu'avoir tort.

Il est des détenus qui parviennent avec courage et lucidité à dépasser ce monde de tensions, à se resocialiser par la culture, l'éducation, le travail, la religion, etc. Il est même des meurtriers qui, après une dizaine d'années, quittent la prison et vivent normalement en société. La perspective d'une libération conditionnelle possible s'avère alors une motivation fondamentale à se prendre en main. C'est cet espoir que tue la sentence du «vingt-cinq ans fermes». Un seul homme, un jour, a statué sur le sort du détenu et voilà que ce dernier se trouve figé dans cet état pour la majeure partie de sa vie adulte sans aucune possibilité de changer son sort. La tentation de la violence et de la révolte est alors énorme. D'ailleurs on sent parfois que les officiers du système sont mal à l'aise devant cette loi et c'est sans doute dans cette pers-

pective qu'on les a vus implanter le système des visites conjugales, pour cette catégorie de détenus. On peut ainsi contrôler la population: pour trois mois de bonne conduite, celui qui a une femme pourra passer deux jours à la roulotte avec elle (et les enfants, s'il y en a). Aggravation de la peine, respect des liens familiaux, chantage moral...: le rythme des contradictions.

Le fond du problème

D'aucuns s'avèrent insensibles à ce genre d'observations, qu'ils ont tôt fait de qualifier de «fleur bleue». Pour eux, il faut protéger et punir, et on ne le fera jamais assez. Ils refusent de regarder les conditions de vie réelles que l'on fait aux détenus comme aux gardes, les coûts, le caractère impossible de la punition qu'ils souhaitent. À l'heure actuelle, un détenu coûte en moyenne 40 000\$ par année et certaines institutions atteignent presque le ratio d'un fonctionnaire par détenu. Les prisons sont devenues un moyen de développement économique régional au point qu'elles font l'objet de promesses électorales. En même temps, il faut accepter qu'on ne puisse demander à des fonctionnaires, qui ont déjà du mal à vivre avec le stress causé par leur travail, de traiter d'autres humains de façon cruelle et dégradante. Malgré les tentations de certains, ce serait dégrader les travailleurs en prison que de leur demander de se livrer à des actes de sadisme.

Car au fond, c'est peut-être de cela qu'il s'agit: un immense fantasme sadique sous-tend plus d'un discours

3. Un sondage Gallup, réalisé pour le Service correctionnel du Canada, montrait que 48% des Canadiens estiment que les conditions des détenus sont trop faciles contre 2,9 qui les jugent trop dures. Voir aussi: Yves Brillon, *Attitude du public canadien envers la Justice*, Cahier de recherche du Centre international de criminologie, Université de Montréal.
4. Désir sexuel parfois, mais surtout désir politique constant. En prison, on survit grâce au clan, et le détenu doit toujours choisir, tout comme il doit faire preuve d'un grand conformisme par rapport aux lois du milieu.

sur la peine de mort, que le gouvernement essaie de satisfaire avec la peine des «vingt-cinq ans fermes». Écoutons les clichés: «À eux d'y penser, ils l'ont fait. Ils le savaient. Tant pis pour eux, qu'ils paient maintenant». Le mot est lâché. On a trouvé un coupable, soit quelqu'un de responsable, quelqu'un qui, à la différence des pauvres humains que nous sommes, était assez puissant pour prévoir les conséquences de ses actes et les assumer comme celles d'un marché. «Voyez-le qui ne s'émeut pas quand le juge le sentence». La preuve est faite. On se trouve devant le mauvais dans toute sa puissance et sa lucidité. On ne veut rien savoir de l'angoisse du détenu à ce moment-là, du stress de s'être trouvé bousculé dans un langage et une procédure qu'il était loin de maîtriser, de sa honte et de son chagrin, du soulagement que ce soit fini et de tout ce qui fait qu'il ne sait pas, la plupart du temps, comment réagir. On s'acharne: «Il crâne, il nous méprise, il faut le punir, l'enfermer. Il pourrait revenir nous attaquer, on n'aura jamais assez sévi contre lui.» Fantômes de rage d'autant plus supportables qu'on les associe à la protection du public, à la défense d'innocents, à l'ordre, à la justice et d'autant plus acceptables que c'est l'État et la Science qui en assument l'exécution.

Stratégie du bouc émissaire. Pendant que l'on pense à l'autre qui souffre, on peut se dire que si l'on n'est pas à sa place, c'est qu'on n'est pas comme lui, qu'on est pur. On peut se soulager sur lui de mille autres frustrations. L'agressivité de certains gens du troisième âge vis-à-vis des prisonniers, comme celle de plusieurs policiers, peut certes exprimer une insécurité objective⁵; reste qu'en même temps, sous la rationalisation de la discussion, on peut y régler une série d'autres comptes. Ces mêmes gens du troisième âge portent souvent, à l'heure actuelle, un lourd contentieux à l'égard de leurs propres enfants et d'une culture où ils ne se retrouvent pas. Les policiers sont tant de fois méprisés aussi bien des détenus que de la société bien pensante; on pourra comprendre qu'ils aient le goût d'exprimer leur agressivité contre celui qui apparaît aux yeux de tous comme le coupable.

5. Sur l'angoisse des personnes âgées face à la violence de notre société, voir l'article de Guy Lemire.

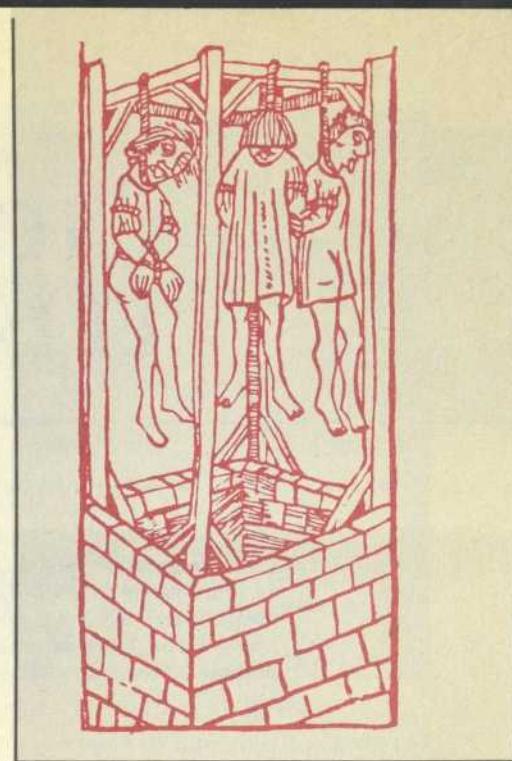
Autisme. On s'enferme dans la loi, on fantasma à propos d'une souffrance tout compte fait impossible, et on reste pris avec sa rage stérile qui ne peut renvoyer qu'à l'image d'un humain de plus, violenté, comme on s'est senti soi-même violé. — On s'est vu crucifié, on a eu le goût d'en crucifier un autre et on reste pris avec l'horreur de l'humain sur la croix.

Chrétiens, peine de mort, vingt-cinq ans fermes

D'aucuns trouveront scandaleux ce rapprochement avec la scène de la Passion de Jésus. Il faut dire qu'à travers les âges, nous avons si souvent réussi à la récupérer dans notre rage. Nous l'avons revue *a posteriori*, dans la clarté du parti pris d'évidence de la foi: Jésus y devenant alors la victime absolue et les Juifs, les coupables absolus. Pendant longtemps, ce schéma nous a d'ailleurs permis de justifier plus ou moins théologiquement nos attaques, voire nos meurtres antisémites. Jusqu'au génocide des années '40. Pourtant, cet homme que l'on voit comme le Fils de Dieu a probablement été perçu par la plupart de ses contemporains comme nous percevons la plupart des condamnés à mort ou des sentencés à vie dont nous entendons parler. Comme un danger à éviter, un coupable à punir, voire un objet sur qui fixer notre rage. Juifs ou Romains de l'époque ne pouvaient pas être, pour la plupart, plus renseignés que nous sur l'aventure et la réalité de cet homme.

Reste que celui dont nous prétendons nous inspirer a une attitude fort différente face à ses assaillants. Il demande leur pardon. «Car, dit-il, ils ne savent ce qu'ils font». Jésus sort du cercle sadique de la violence, de l'ivresse fantasmatique de la vengeance. Comme il avait, au désert, renoncé à la toute-puissance magique pour lui-même, il renonce à voir l'autre comme tout-méchant, tout-responsable et le resitue dans sa limite à vivre. «Ils ne savent ce qu'ils font.»

Paroles qui donnent à penser. Non pour les appliquer matériellement ou naïvement. Encore une fois, notre propos ne se veut pas laxiste. Ces paroles situent la réflexion à un autre



niveau, plus radical. Celui de l'exercice concret de notre relation à la morale et à la loi, de la pratique réelle de nos rapports mutuels. Paroles qui s'adressent autant aux condamnés qu'aux autres citoyens, particulièrement aux uns et aux autres qui disent appartenir à la communauté chrétienne.

Il est certain que les gouvernants actuels répugnent à la peine de mort et qu'ils continueront à essayer encore d'y substituer la peine moins cruelle, mais sans doute souvent pas plus justifiée, des «vingt-cinq ans fermes». Le problème cependant n'est pas que politique, il est culturel et anthropologique. Et, à cet égard, tous les agents sociaux, et entre autres les Églises, peuvent jouer un rôle important. En refusant de détacher le problème de la justice pénitentiaire de celui, plus général, de la justice sociale. En multipliant les échanges réels entre citoyens en liberté civile, fonctionnaires et détenus, pour débarrasser les imaginaires et favoriser des perceptions mutuelles plus réalistes. En intégrant la problématique de l'homicide et celle de l'acharnement contre les prisonniers dans la réflexion sur la réconciliation et l'écriture de sa liturgie. En cherchant à inventer des formes plus humaines de rétributions. En reconnaissant constamment la pulsion paranoïaque qui nous coupe de l'autre et en cherchant les voies qui mènent à la reconnaissance mutuelle de notre limite et à la nécessité, à un moment ou l'autre, du pardon.



LES PARLEMENTS ET LA PEINE CAPITALE

par Vincent Péguy

Au moment où tant de pressions s'exercent sur le gouvernement canadien pour qu'il rétablisse la peine de mort, il est éclairant de se rappeler pourquoi et comment la peine capitale a été abolie dans les pays démocratiques, pourquoi et comment elle a été remise en vigueur aux États-Unis. Diplômé en droit et en science politique, Vincent Péguy est présentement stagiaire au Local Ensemble et au Centre justice et foi.

On ne discute pas de la peine de mort au Salvador, au Cambodge, en Éthiopie...

À l'heure qu'il est, ce n'est que dans les démocraties occidentales qu'on peut s'offrir le «luxe», pourtant fondamental, de débattre de cette question.

Au cours des dernières années, la Chambre des communes britanniques, le parlement canadien et l'Assemblée nationale française ont tour à tour aboli la sentence capitale¹. En République fédérale d'Allemagne, c'est la constitution de 1949 qui interdit d'exécuter un condamné. Aux États-Unis, par contre, vingt personnes ont été exécutées l'an dernier.

Mais dans tous ces pays, la question reste sur la place publique; elle continue de susciter des discussions passionnées. Les médias reviennent régulièrement sur le sujet, les hommes politiques prennent position à chaque nouvelle campagne électorale.

C'est que l'abolition de la peine de mort rencontre de vives oppositions dans l'opinion publique. Paradoxalement, c'est au nom de la démocratie qu'on en revendique le rétablissement. Est-ce que l'ombre de l'échafaud risque de peser à nouveau sur nos prisons?

Les démocraties et leurs parlements pourront-ils résister aux pressions de l'opinion publique? Pour mesurer leurs convictions et la solidité des lois abolitionnistes, il faut se rappeler comment l'Angleterre, le Canada ou la France ont été amenés à abolir la peine capitale. Mais il faut aussi essayer de comprendre pourquoi, aux États-Unis, on exécute de plus en plus.

les délibérations parlementaires. Depuis une vingtaine d'années, les tribunaux prononçaient de moins en moins de condamnations à mort et la grâce était accordée plus souvent. Il n'y a pas eu d'exécution au Canada depuis 1962, et depuis 1964 en Grande-Bretagne. En France, on compte quatorze exécutions depuis 1959, la dernière remonte à 1979.

Certains parlements ont procédé par étapes: on a suspendu la peine de mort pour un temps, afin de mesurer les effets de l'abolition sur le taux de criminalité. C'est ainsi qu'en 1965, les Communes britanniques décrétaient un moratoire de cinq ans; l'abolition définitive est survenue en 1969. De son côté, le parlement canadien a voté deux suspensions, en 1968 et 1973 (en maintenant la peine de mort pour le meurtre d'agents de police et de gardiens de prison), avant d'adopter l'abolition en 1976.

La France a été le dernier pays d'Europe occidentale à abolir la peine de mort. La loi a été votée le 9 octobre 1981. On n'a pas jugé utile d'établir un moratoire, l'expérience des autres pays ayant démontré que l'abolition n'a pas d'incidence sur l'augmentation de la criminalité.

Dans tous ces pays la peine de mort a été remplacée par une peine d'emprisonnement. Le législateur a parfois prévu une période dite de sûreté pendant laquelle une libération conditionnelle est impossible. Le Canada détient un record de longueur: 25 ans.

Une affaire de conscience

L'abolition n'a été acquise au sein des parlements nationaux qu'à la suite de nombreux débats, souvent pas-

Les parlements optent

Les pays européens qui ont connu une dictature ont inscrit l'abolition de la peine de mort dans leur nouvelle constitution. Outre l'Allemagne de l'Ouest, c'est le cas de l'Italie (1947) et de l'Espagne après Franco (1978).

Dans les autres pays, l'application de moins en moins fréquente de la peine capitale a généralement précédé

1. Du moins en ce qui concerne les crimes de droit commun. La peine de mort demeure dans l'arsenal des peines pour les crimes militaires ou politiques dans certains pays comme le Canada ou la Grande-Bretagne, mais nous n'aborderons pas ici cet aspect de la question.

LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉO

Nous avons enregistré sur cassettes vidéo les soirées suivantes:

- la qualité de l'information
- quel avenir pour le Québec?
- la peine de mort
- le Livre vert sur la famille
- la concertation économique.

Il nous fera plaisir de vous prêter une cassette pour une semaine (frais 5,00\$). Veuillez préciser le format de l'enregistrement (Beta ou VHS) et le sujet.

Adressez vos commandes à Pierre Bélanger, Centre justice et foi, 25, Jarry ouest, Montréal H2P 1S6; (514) 387-2541.

sionnés, mais généralement de haute tenue. Dans tous les cas, les partis politiques ont laissé la liberté de vote à leurs députés. On a estimé qu'il s'agissait d'un problème qui concernait plus la conscience individuelle de chaque député que le débat politique mené entre les partis.

En Grande-Bretagne, c'est une large majorité qui vota l'abolition en 1969: l'ensemble du parti travailliste et une majorité de députés conservateurs. Au Canada, on s'en souvient, l'abolition n'a été acquise que par 131 voix contre 124. Tous les néo-démocrates ont voté l'abolition, de même qu'une majorité de libéraux et une minorité de conservateurs². Le projet d'abolition a été ardemment défendu par le premier ministre, monsieur Trudeau, et le solliciteur général, monsieur Allmand. Si les Églises, par leurs représentants, ont appuyé ce projet, on sait, par de nombreux sondages, que la population ne suivait pas l'avis du parlement. Des lobbies ont manifesté en faveur du maintien de la peine de mort, en particulier les syndicats de policiers. Lors du vote d'abolition, il restait cinq condamnés à mort dans les prisons canadiennes.

En France, «il est plus difficile de faire une réforme qu'une révolution», a dit Cavour. Malgré des pressions de plus en plus vives, il aura fallu attendre l'arrivée de la gauche au pouvoir pour qu'un débat ait lieu au parlement. Durant les années précédant l'abolition, à chaque procès où un condamné risquait sa tête, les passions se déchaînaient. Partisans et adversaires de la peine de mort exposaient leurs arguments sur la place publique, à grand renfort d'articles de presse, si bien qu'il devenait de plus en plus difficile de rendre la justice sereinement. En fait, la peine de mort fut prononcée à plusieurs reprises jusqu'en 1981. Les cas de condamnation se sont notamment multipliés après qu'une loi eut remplacé les jurys de notables par des jurys plus représentatifs de la population. En 1981, cinq condamnés attendaient leur exécution.

Au Parlement, de nombreux députés, dont des membres influents des partis de droite, demandaient depuis longtemps un débat en vue de l'abolition. Après les élections de mai 1981, un projet de loi a été présenté par le ministre de la Justice, monsieur Badinter, qui avait été jusque-là, à la tête du mouvement abolitionniste. Le vote a été acquis par une large majorité de 363 voix contre 117. Toute la gauche a voté pour l'abolition, ainsi qu'une centaine de députés de droite, dont l'un des leaders de l'opposition, monsieur Chirac.

Le cas des États-Unis

Si la quasi-totalité des démocraties occidentales a aboli le châtimeut capital, la plus peuplée d'entre elles, les États-Unis, a parcouru un chemin inverse, ces dernières années. Dans ce pays, le droit pénal est une prérogative des États fédérés, sous le contrôle de la Cour suprême. On avait cru, en 1972, que celle-ci avait déclaré inconstitutionnelle la peine de mort. Mais c'était avoir mal lu sa décision: ce qu'a condamné la Cour, c'est le pouvoir arbitraire donné à un jury (par les lois de plusieurs États) d'infliger la peine de mort de manière discrétionnaire, sans qu'aucune directive légale ne lui ait été donnée. Ce pouvoir était de nature à entraîner des discriminations, en particulier la discrimination raciale.

En 1976, la Cour suprême a rendu un arrêt de principe, déclarant que la peine de mort ne constituait pas en soi «un châtimeut cruel et exceptionnel», au sens du huitième amendement de la constitution des États-Unis. La peine capitale est constitutionnelle à condition que le jury soit en mesure de tenir compte des circonstances atténuantes ou aggravantes tenant au délit et à la personne du condamné, et que le condamné ait la possibilité de faire appel de la sentence qui lui est infligée.

À la suite de ces décisions, presque tous les États qui appliquaient la peine de mort ont dû modifier leur législation. On aurait pu espérer que certains États en auraient profité pour rayer le châtimeut capital de leur code pénal. Mais c'est le contraire qui s'est produit. À l'heure actuelle, la peine de mort est applicable dans 38 États. Il faut dire que comme en Europe et au Canada, l'opinion publique est favorable à la peine de mort. Certains États, la Californie par exemple, ont consulté la population par référendum avant de modifier leur législation.

Depuis 1977, la peine de mort est prononcée de plus en plus souvent. En 1978, il y avait 448 condamnés dans les prisons américaines: en fin de 1980: 718; en octobre 1981: 891. En mars 1984, 1 311 prisonniers attendaient leur exécution ou une grâce éventuelle. Le nombre des exécutions croît aussi de façon exponentielle. Le 17 janvier 1977, Gary Gilmore est fusillé. C'est la première exécution depuis dix ans. Les médias se déchaînent, et l'affaire se déroule dans une atmosphère de spectacle passablement odieuse, qui n'est pas loin de rappeler l'époque de la conquête de l'Ouest, quand on pendait les voleurs de grand chemin sur la place publique. Entre 1977 et 1981, quatre personnes ont été exécutées, et sept, entre 1981 et 1983. En 1984, on atteint vingt exécutions. Depuis, le début de janvier 1985, trois personnes ont été exécutées, pour un total de 34 exécutions depuis 1977. Notons que la peine de mort est surtout prononcée dans les États du Sud, en particulier le Texas, l'Oklahoma, la Californie, alors que le Nord comprend la majorité des États abolitionnistes.

Comment expliquer cette recrudescence de la peine de mort aux États-Unis? D'abord, sans doute par la situa-

2. Ont voté pour l'abolition 98 députés libéraux, 17 conservateurs et les 16 néo-démocrates; ont voté contre 76 conservateurs, 37 libéraux, 10 créditistes et 1 indépendant.

tion de la criminalité aux USA: la violence et les homicides y sont beaucoup plus nombreux qu'au Canada et en Europe. Par voie de conséquence, on y incarcère beaucoup plus: pour 225 prisonniers par 100 000 habitants aux USA, on en compte 80 en Europe.

On pourrait aussi être tenté d'invoquer la vague conservatrice qui balaie le pays. Mais cela n'explique pas tout. La Grande-Bretagne, pays à majorité conservatrice s'il en est, a refusé de rétablir la peine capitale. Par contre, les États-Unis font usage de nombreux éléments de démocratie directe permettant à la population active d'avoir une influence réelle sur la prise de décision. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne le droit pénal, qui est du ressort des États fédérés. L'opinion publique, comme partout, est en faveur de la peine de mort. Les représentants au parlement de l'État sont plus proches de leurs électeurs que leurs collègues de Washington, plus sensibles aux pressions de l'opinion publique et tout aussi vulnérables face aux lobbies et aux groupes de pression. La vague de sympathie à l'endroit du «justicier du métro» de New York traduit clairement l'angoisse et la colère de la population des grandes villes américaines; conjugués au libre commerce des armes, au goût du spectacle violent et à un relent de la mentalité du «Wild West», ces sentiments influencent le jeu de la démocratie directe en matière de peine capitale.

L'abolition en sursis ?

Même dans les pays qui ont supprimé la peine capitale, la victoire des abolitionnistes reste précaire. Avec l'accroissement de la crise économique et la montée du sentiment d'insécurité, les voix qui réclament son retour se font de plus en plus nombreuses et puissantes. Les seuls pays où la question n'est pas posée de manière trop insistante sont encore une fois les anciennes dictatures européennes. En RFA, on s'est demandé, lors de la vague terroriste des années '70, s'il ne fallait pas revenir au châtiment suprême. Mais l'idée n'a jamais entraîné de consensus, même dans l'opinion publique. Au contraire, le Bundestag, chambre basse du parlement allemand, a voté à l'unanimité, en 1981, une motion demandant à son gouvernement de faire pression pour l'abolition mondiale de la peine de mort.

En Grande-Bretagne, la peine de mort semble abolie pour longtemps, malgré une forte pression de l'opinion publique: en 1983, 80% des Britanniques étaient pour la peine capitale. En juillet, un vote a été tenu en chambre sur la question, le cinquième depuis l'abolition. Malgré une majorité conservatrice de 144 sièges et bien que la première ministre, madame Thatcher, se soit personnellement prononcée pour le retour à la potence, les Communes ont rejeté le projet par une majorité de 119 voix. Si la peine de mort a été refusée par une chambre si profondément conservatrice — et cela, dans le contexte de la lutte au terrorisme irlandais — on peut prévoir que les Communes, fidèles à une certaine conception du parlementarisme, ne sont pas prêts à succomber à l'idéologie de la sécurité.

En France, l'abolition est bien récente et semble fragile. Survivra-t-elle à une éventuelle défaite de la gauche ?

Le public est pour le rétablissement: 60% de l'opinion en novembre 1984. Certains partis d'extrême-droite mènent des campagnes virulentes sur le sujet et réclament un référendum à cor et à cri. Comme ce courant gagne des voix aux élections, certains leaders de la droite traditionnelle sont influencés. On a vu, par exemple, l'ancien premier ministre, monsieur Raymond Barre, changer d'opinion et se prononcer pour le retour de la guillotine. Mais il n'est pas évident qu'une assemblée, même de droite, décide de ce recul; on l'a vu en Grande-Bretagne. Dans l'ensemble, la classe politique est plutôt abolitionniste, et les traditions du parlementarisme demeurent puissantes.

Quel sera, au Canada, l'avenir de la loi de 1976? Deux Canadiens sur trois sont en faveur de la peine de mort. Plusieurs députés de la nouvelle majorité conservatrice paraissent enclins à suivre l'opinion publique. Les groupes de pression manifestent bruyamment et réclament un nouveau projet de loi. Plus de 1 000 policiers ont manifesté à Ottawa, le 5 novembre, lors de l'ouverture de la session parlementaire. En revanche, le Premier ministre s'est prononcé contre le retour du châtiment capital; il n'entend pas non plus, du moins dans les prochains mois, provoquer un débat en chambre sur ce sujet. Mais il est à craindre qu'il ne puisse résister longtemps aux pressions.

Abolitionnisme et démocratie

Les parlements qui ont aboli la peine de mort ont agi à l'encontre de l'opinion publique. Une des principales stratégies des partisans du rétablissement est de chercher à passer par-dessus le parlement en réclamant un référendum sur la question. En France, les abolitionnistes ont la chance de pouvoir répondre que la constitution n'autorise pas un tel mode de consultation dans ce cas. En Grande-Bretagne et au Canada, il serait sans doute constitutionnellement possible d'organiser de telles consultations: mais cette pratique serait totalement contraire aux traditions du parlementarisme.

Que répondent les abolitionnistes à ce dilemme entre la voix de la majorité et celle de ses représentants? Le référendum n'est pas l'expression la plus parfaite de la démocratie. Il a servi et sert encore à cautionner des régimes plébiscitaires qui n'ont de démocratique que l'apparence. Pour qu'un référendum se fasse dans des conditions réellement démocratiques, il faudrait que le public soit assez bien informé pour se faire une idée objective de la question. Or, ce n'est pas le cas actuellement. L'opinion est particulièrement influencée par quelques crimes sanglants, mis en vedette par une presse plus avide de profits que soucieuse de la qualité de l'information. Dans le régime parlementaire, il appartient au législateur de se tenir au-dessus des passions, de s'informer de la manière la plus complète possible, afin de légiférer en toute sérénité. Le combat contre la peine de mort ne sera définitivement gagné que si les abolitionnistes — et le rôle des Églises est ici particulièrement important — arrivent à convaincre de l'inutilité, de l'horreur, de l'absurdité du châtiment capital.



LA PEINE DE MORT ET SES ALTERNATIVES

par Guy Lemire

Le débat sur la peine de mort repose la question de la violence (et de la perception que nous en avons) dans notre société et, plus profondément, celle de la réponse de notre société à la violence. Ancien directeur de pénitencier, Guy Lemire dirige aujourd'hui l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Cet article reprend l'essentiel d'une intervention prononcée à la Soirée Relations du 19 novembre dernier.

Le débat sur la peine de mort refait périodiquement surface dans notre société quand des incidents malheureux font la manchette des médias. Les préoccupations des citoyens pourraient être résumées de la façon suivante: la violence a atteint un point tel qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour y remédier. Et, comme en témoignent les sondages, la peine de mort devient pour la majorité une solution magique¹.

Notre propos dans cet article n'est pas de reprendre le débat sur l'utilité de la peine de mort: de toute façon, même ses partisans admettent que sa valeur dissuasive est loin d'être démontrée². Il nous semble davantage essentiel de réfléchir sur l'importance de la violence dans notre société puisque ce semble être le prérequis qui guide l'attitude de la majorité des citoyens sur cette question.

La violence diminue

Notre réflexion sur la violence dans notre société est plus souvent qu'au-

trement alarmiste, car nous sommes convaincus qu'aucune autre société ni aucune autre époque n'ont atteint un tel degré de violence. Il importe donc en premier lieu de consulter l'histoire, en particulier celle de la société occidentale des deux derniers siècles sur laquelle nous possédons suffisamment de documents pour tirer des conclusions valables. On y apprend en premier lieu que le problème de la violence a préoccupé les générations antérieures, chaque époque étant convaincue d'être la plus violente. On y apprend surtout que la grande violence (celle qui tue ou blesse) recule régulièrement depuis 150 ans³. Lorsqu'ils sont disponibles, les chiffres sont éloquentes: en France, le taux d'homicides par 100 000 habitants est passé de 1,5 à 0,6 entre 1820 et 1980; en Italie, de 5,0 à 1,5 entre 1880 et 1980; en Angleterre, de 2,1 à 1,2 entre 1860 et 1980; et ainsi de suite.

Même les États-Unis, certes le pays occidental industrialisé le plus violent à l'heure actuelle, sont loin des sommets qu'ils ont connus au siècle dernier, après la guerre de Sécession, alors que les lynchages étaient monnaie courante⁴. Quant au Canada, il ne possède pas de statis-

tiques qui permettent de remonter au siècle dernier.

On pourrait également parler de la violence quotidienne qui existait autrefois: au foyer, à l'école, à l'usine, ce qui fait dire à Chesnais que «nous considérons comme asociales des conduites autrefois ordinaires».

La conclusion est claire: plus le niveau de développement socioéconomique est élevé, plus la violence est faible. Ce développement socioéconomique s'est accompagné d'un essor des droits de la personne: pendant longtemps, l'individu n'a été considéré que comme partie du tout auquel il se rattachait. L'individu existe aujourd'hui, dans nos sociétés occidentales industrialisées, avec une identité et des droits propres⁵.

Et pourtant, pourrait-on dire, la situation actuelle des États-Unis, à la fois le pays le plus développé économiquement et le plus violent, semble contredire cette conclusion. Ce n'est qu'apparence car, si on regarde de près, la violence américaine est surtout le fait de la population noire, minorité encore sous développée économiquement et socialement; en 1978 par exemple, près de la moitié des personnes arrêtées pour meurtre sont noires alors que la population noire ne représente que 10% de la population totale; de même, la moitié des victimes sont noires. Cette situation très actuelle nous rappelle clairement que les alternatives les plus sûres à la violence et à la peine de mort sont le progrès économique et social et l'essor des droits de la personne.

1. BRILLON, Y., LOUIS-GUÉRIN, C., LAMARCHE, M.-C., *Les attitudes du public canadien envers les politiques criminelles*. Montréal: Les Cahiers de recherches criminologiques, CICC, 1984.
2. MILLER, R., «L'ombre de l'échafaud», in *L'Actualité*, décembre 1984, pp. 84-91.
3. CHESNAIS, J.-C., *Histoire de la violence en Occident*. Paris, Laffont,

1981.

4. *Violence in America: historical and comparative perspectives. A report to the national commission on the causes and prevention of violence*. Washington, US Government Printing Office, 1969.
5. CANADA. *Mortalité: liste sommaire des causes*. Ottawa, Statistiques Canada no 84-206, 1982.
6. Voir Chesnais, J.-C. — op. cit.

...et l'inquiétude augmente

Il peut être intéressant de faire le point sur la situation canadienne actuelle. Au chapitre de la violence, le Canada se situe quelque part à mi-chemin entre l'Europe occidentale et les États-Unis. (Il faut noter que les pays industrialisés d'Europe occidentale, tous abolitionnistes, sont nettement moins violents que l'Amérique du Nord). En 1982, au Canada, le taux d'homicides par 100 000 habitants était de 2,4⁶, soit le même qu'en 1976, année de l'abolition officielle de la peine de mort. Comment ce taux se compare-t-il à celui des autres morts violentes? Le taux de décès par accident d'automobile est de 22, celui du suicide 14. Traduisons ces chiffres: premièrement, la très grande majorité des gens (93%) meurent dans leur lit des suites de la maladie; deuxièmement, la mort violente par accident d'automobile est dix fois plus probable que l'homicide; troisièmement, au cours de l'année, deux personnes sur une population de 100 000 habitants mourront par homicide.

Dans ces conditions, comment expliquer les réactions d'indignation et le sentiment d'insécurité de la très grande majorité des citoyens? L'indignation s'explique, je pense, justement par la rareté du phénomène. Tocqueville⁷ le disait d'ailleurs dès le siècle dernier: «Plus un phénomène désagréable diminue, plus ce qu'il en reste est perçu ou vécu comme insupportable».

Cette observation se vérifie facilement en d'autres domaines: comparons nos réactions, lorsque nous sommes témoins occasionnellement d'un accident grave, à celles des infirmiers et ambulanciers qui y sont habitués. Qui n'a pas été indigné par l'apparente indifférence des spécialistes de la santé vis-à-vis la maladie et la mort? L'événement quotidien, si grave soit-il, n'émeut plus guère. Les accidents mortels d'automobile, monnaie courante chez nous, deviennent des entrefilets au bas des pages des journaux, même si le danger réel qu'ils constituent est beaucoup plus élevé que celui de l'homicide. D'ailleurs, cette indignation vis-à-vis l'homicide est saine dans la mesure où elle réaffirme l'importance d'une de nos valeurs fondamentales, soit l'intégrité de la personne.

D'autre part, comment expliquer l'important sentiment d'insécurité alors que notre sécurité objective n'a probablement jamais été aussi grande⁸? Ce qui est en cause ici, je pense, c'est la très grande visibilité accordée à certains crimes. Les médias en font des manchettes, nous gavent de détails à leur sujet, les répètent d'heure en heure à la radio de telle sorte que, bien souvent malgré nous, ces événements s'imposent au cœur de nos vies et de nos préoccupations.

Les recherches sur la peur du crime illustrent bien ce phénomène: elles ont démontré que la peur du crime est plus élevée chez le groupe d'âge le moins susceptible d'être victime, en l'occurrence les personnes âgées⁹. Or, il arrive que les personnes âgées consacrent une partie importante de leur journée aux médias: journaux le matin, télévision l'après-midi et le soir, radio à travers tout ça. Leur contact étroit avec les médias n'est pas sans lien, croyons-nous, avec leurs perspectives sur le crime.

De la même façon, les citoyens du Québec sont depuis longtemps convaincus que leur province est celle du Canada où il se commet le plus de crimes de violence: ce n'est pourtant qu'une fausse impression car les chiffres¹⁰ révèlent que les taux de crimes violents au Canada croissent d'est en ouest, de telle sorte que le taux de la Colombie-Britannique est deux fois supérieur à celui du Québec. La très grande publicité qu'on accorde ici aux crimes de violence contribue à entretenir cette impression.

C'est pourquoi, quand il est question de violence et d'alternatives à la peine de mort, il me semble que les médias ont un rôle important à jouer pour amener le débat à son véritable niveau, bien au-dessus des sentiments alarmistes actuels.

Les vingt-cinq ans fermes

On sait que le Canada a aboli la peine de mort en 1976 et lui a substitué un emprisonnement minimal de vingt-cinq ans. Comment a-t-on pu aboutir à une telle alternative? Même si elle s'appuyait sur un courant idéologique et pénologique important, il importe de rappeler que l'abolition de

la peine de mort fut avant tout une décision politique. Depuis décembre 1962, toute condamnation à mort était systématiquement commuée en emprisonnement à perpétuité (avec admissibilité à la libération conditionnelle après dix ans d'incarcération). En 1967, on abolit partiellement la peine de mort pour une période de cinq ans (les seules exceptions étant le meurtre de policiers et de gardiens de prison dans l'exercice de leurs fonctions).

À cet égard, il faut noter deux choses: tout d'abord, les condamnations à mort continuèrent d'être systématiquement commuées en emprisonnement à perpétuité et, deuxièmement, malgré l'abolition partielle de la peine de mort, l'admissibilité à la libération conditionnelle pour les meurtriers qualifiés demeura la même, soit un minimum de dix années d'incarcération.

Le moratoire de cinq ans terminé, le gouvernement n'avait plus le choix: il lui fallait se commettre ou se démettre. Ayant dans les faits aboli la peine de mort depuis quinze ans, il choisit d'officialiser cet état de fait. Il existait toutefois certains groupes de pression fortement opposés à l'abolition de la peine capitale, notamment les policiers et gardiens de prison, appuyés en cela par une partie importante de l'opinion publique. Désireux de mener à terme son projet, mais soucieux de «ménager» ses opposants, le Parlement choisit de porter de dix à vingt-cinq ans la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. Ainsi donc, pour régulariser un état de fait, on a été amené à reporter de quinze ans l'admissibilité à la libération conditionnelle d'un détenu condamné pour un meurtre au premier degré.

C'est donc par compromis politique qu'on est arrivé à la sentence minimale d'emprisonnement de vingt-cinq ans, au Canada. Le rappel de ces événements permet également de comprendre pourquoi le gouver-

7. Voir Chesnais, J.-C. — op. cit.

8. Idem.

9. BRILLON, Y., *La victimisation des personnes âgées*. Mini-dossier, Sûreté du Québec, 1984.

10. BRANTIGHAM, P., *Patterns in Crime*. New York, Macmillan, 1984.

11. CANADA, *Étude du Solliciteur général sur la mise en liberté sous condition*. Ottawa, Division des communications, Solliciteur général, 1981.

nement ne peut modifier cette sentence, sans risquer de ramener sur le tapis la question de la peine de mort.

...un choix politique discutable

Si on ne considère que les faits pénaux, était-on justifier d'augmenter de dix à vingt-cinq ans la date d'admissibilité des détenus condamnés à perpétuité pour meurtre au premier degré?

Les données du ministère du Solliciteur général¹¹ nous indiquent que les personnes condamnées pour meurtre purgeaient en moyenne 131 mois (onze ans) avant d'obtenir une libération conditionnelle, qu'elles constituent 2,3% de l'ensemble des personnes à qui est accordée la libération conditionnelle (à distinguer de la surveillance obligatoire) et 1,3% des libérations conditionnelles révoquées. Ces statistiques nous indiquent donc que les meurtriers ne constituent qu'une très faible partie des libérés conditionnels et que leur taux d'échec est encore plus faible.

Les statistiques du ministère du Solliciteur général déposées à la Chambre des communes¹² en 1976, lors du débat sur l'abolition de la peine de mort, indiquent qu'entre 1920 et juillet 1975, 140 personnes condamnées pour meurtre qualifié ont obtenu leur libération conditionnelle; de ce nombre, huit ont été réincarcérées pour avoir commis un nouveau délit, soit 6% (à noter que ce nouveau délit n'est pas nécessairement un délit de violence). Le rapport parlait de

succès remarquable («fairly high success rate»).

Ces résultats ne font que confirmer ce que des spécialistes avaient déjà noté. Waller¹³ concluait de son étude sur les personnes libérées des pénitenciers de l'Ontario: «La probabilité de récidive, après une peine de prison, est inversement proportionnelle à la gravité du premier crime». Fize et Chemite¹⁴, dans leur étude sur la récidive des condamnés libérés après quinze ans de détention en France, observent un taux de récidive de 11,2% et concluent: «L'appréciation faite de la dangerosité d'un détenu... n'a plus qu'un lien très lâche avec la qualité de la peine prononcée initialement». Aux États-Unis, l'étude de Gottfredson¹⁵ établit que les personnes condamnées pour homicide et ayant purgé au moins dix ans d'incarcération ont un taux de réussite en libération conditionnelle de 87% après un an. Les recherches qui se sont attachées à prédire la récidive violente allaient dans le même sens lorsqu'elles concluaient que le handicap majeur des tentatives de prédiction était la rareté des crimes avec violence effectivement commis par les individus libérés¹⁶.

Adoptée dans un contexte politique, peu appuyée sur des faits pénaux, la sentence minimale de vingt-cinq ans d'emprisonnement nous rappelle qu'en dehors des finalités officielles telles la neutralisation, la dissuasion, etc., le système pénal développe des fonctions symboliques plutôt qu'instrumentales¹⁷. Comme l'écrivent Landreville et Petrunik¹⁸, «souvent il importe peu que la nature et l'étendue du problème soient mal évaluées et que les solutions apportées masquent ou déplacent le problème pourvu que le public soit apaisé».

Le problème humain

Injustifiées sur le plan de la protection de la société, les sentences minimales d'emprisonnement de vingt-cinq ans posent un problème humain majeur. Il y a à l'heure actuelle près de 300 détenus emprisonnés pour une telle sentence dans les pénitenciers canadiens. Jusqu'ici, le comportement de ces détenus a été généralement très bon, en tout cas il a été supérieur à celui de la moyenne des autres détenus. (C'est un fait d'ailleurs bien connu: les détenus purgeant de longues sentences sont de meilleurs détenus et de meilleurs libérés conditionnels que les autres).

Toutefois, peut-on penser qu'une personne incarcérée, par exemple, en 1976 à l'âge de vingt-cinq ans puisse en ressortir en 2001, à l'âge de 50 ans, en pleine possession de ses moyens? Bien sûr, les condamnés à de longues sentences se sont généralement bien adaptés à leur milieu carcéral; mais, pour un détenu, il y a une limite au delà de laquelle l'espoir cède le pas à la «prisonnérification», à l'assimilation par le milieu. Qui oserait alors parler de réinsertion sociale? Aurons-nous véritablement aboli la peine de mort? Personne ne peut répondre à ces questions avec certitude mais peut-on prendre le risque de créer des situations irréversibles pour des centaines de personnes alors même que nous savons qu'il s'agit de mesures inutiles sur le plan de la protection de la société?

Les alternatives

Si l'emprisonnement minimal de vingt-cinq ans ne constitue pas une alternative valable à la peine de mort, quelles pourraient être les véritables alternatives? Les mesures les plus valables ne sont pas nécessairement d'ordre judiciaire ou pénal; j'en ai d'ailleurs déjà mentionné deux au cours de cet article: le progrès économique et social et une meilleure information. Même s'il ne s'agit pas d'alternatives au sens strict, elles ont comme conséquences de créer des conditions propices à l'instauration de mesures appropriées.

12. CANADA. *Questions and Answers Relating to the Capital Punishment Issue*. Ottawa, Research and statistics development branch, Ministry of the Solicitor General, 1976.
13. WALLER, I., *Men Released from Prison*. Toronto, University of Toronto Press, 1974.
14. FIZE, M., CHEMITE, P., «Étude sur la récidive des condamnés libérés après 15 ans de détention». *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 1980, 4, p. 478-513.
15. GOTTFREDSON, D.M. et al., *Four Thousand Lifetimes: a study of time served and parole outcomes*. Davis,

California, NCCD Research Center, 1973.

16. WENK, E.A., ROBINSON, J.O., SMITH, G.W., «Can violence be predicted?» *Crime and Delinquency*, 1972, 18, 4, p. 393-402.
17. GUSFIELD, J., «Moral passage: the symbolic process in public designation of deviance». *Social Problems* 1967, 15, p. 175-188.
18. LANDREVILLE, P., PETRUNIK, M., «Le délinquant dangereux dans les législations américaines». In C. Debust (Ed.) *Dangerosité et justice pénale. Ambiguïté d'une pratique*. Genève, Médecine et Hygiène, 1981.

Une vieille alternative refait surface depuis quelques années: l'instauration de colonies pénitentiaires dans des régions éloignées du pays. Cette mesure impliquerait des coûts humains et financiers importants et ne ferait que déplacer (dans tous les sens du terme) les problèmes. Il s'agit d'une alternative à oublier.

Une alternative valable sur le plan pénal serait le retour à la situation prévalant avant 1976, quand les détenus condamnés pour meurtre au premier degré devenaient admissibles à la libération conditionnelle après avoir purgé dix ans d'emprisonnement: cette mesure avait fait ses preuves, comme en témoigne le taux de réhabilitation de ces personnes en libération conditionnelle, succès auquel nous avons fait référence plus tôt. Valable sur le plan pénal, cette alternative nous paraît irréaliste sur le plan politique car l'abolition de la sentence minimale d'emprisonnement

de vingt-cinq ans ne ferait que relancer le débat sur la peine de mort: l'expérience de 1976 nous apprend qu'un débat politique ne fait guère avancer les choses, quand il ne provoque pas un recul!

Puisque le problème se situe à la fois aux niveaux pénal et politique, il faut se rendre à l'évidence qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle de mesure réaliste et valable, capable de satisfaire toutes les attentes. Faut-il conclure que nous n'avons d'autre choix que de conserver la sentence minimale de vingt-cinq ans? Évidemment, non. Nous croyons qu'il faut tirer parti d'un article de la loi présentement en vigueur qui prévoit que toute personne condamnée à une telle sentence peut demander une révision judiciaire après quinze ans. Ce n'est pas la solution idéale mais cela permet au moins de retrancher dix ans et, ainsi, nous nous rapprochons sensiblement de la

situation qui prévalait avant 1976, alors que les détenus étaient de fait libérés après douze ans d'emprisonnement.

En terminant, il n'est pas inutile de rappeler que ce débat sur la peine de mort s'inscrit dans une perspective plus fondamentale, celle de la priorité à accorder à la vie. Cette question ne se pose pas seulement pour les meurtriers mais aussi pour ces minorités (handicapés physiques et mentaux, personnes âgées sans autosuffisance, enfants à naître) qui dérangent notre efficacité, notre bien-être et notre sécurité. Jusqu'ici on a développé des attitudes «à la pièce» vis-à-vis ces différentes catégories d'êtres humains: avant longtemps, il sera peut-être opportun de considérer l'ensemble de ces cas et d'affirmer clairement nos priorités sur la question de la vie et de la mort.



LES ÉVÊQUES AMÉRICAINS PARLENT À LEUR PAYS

par Julien Harvey

Certains communicateurs ont l'habitude pas très aimable de parler d'«homélie» lorsqu'ils font référence à un discours sans prise sur la vie, ou d'«encyclique» lorsqu'ils visent un texte ennuyeux! Il doit exister quelque part dans la tradition chrétienne une somme de souvenirs qui expliqueraient ces poncifs péjoratifs. Mais il faut tout de même avertir les communicateurs d'aujourd'hui qu'une évolution d'envergure est en train de se produire dans le domaine des messages de l'Église et que le mot «homélie», l'expression «lettre pastorale» désigneront bientôt des genres littéraires particulièrement vigoureux. Cela a commencé, ou recommencé, il y a vingt ans avec «l'Église dans le monde d'aujourd'hui», le dernier document du concile Vatican II, pour inspirer bon nombre de lettres épiscopales, dont plusieurs canadiennes et québécoises¹, qui ont soulevé beaucoup de poussière dans les milieux politiques et dans le monde des affaires. On retrouve la même vigueur et les mêmes questions chocs dans une lettre des évêques américains sur «l'en-

seignement social catholique et l'économie américaine».

Les évêques américains ont adopté la méthode périlleuse mais efficace qui consiste à rendre publiques les esquisses d'un document projeté. Leur comité de rédaction vient donc de mettre en circulation un texte très élaboré, considérable (136 pages) et souvent provocant. Comme il s'adresse à une Église qui essaie de vivre dans le pays le plus riche du monde, à un peuple qui avec l'URSS est maître après Dieu sur cette planète, et comme ce peuple est de plus notre voisin omniprésent, il vaut la peine de s'y attarder. J'essaie de présenter le texte de façon aussi objective que possible, mais en intercalant des observations critiques².

1. On retrouvera celles des dix dernières années dans: Geraru Rochais, *La justice sociale comme Bonne Nouvelle*. Messages sociaux, économiques et politiques des évêques du Québec, Montréal, Bellarmin, 1984.

L'économie, est-ce l'affaire des évêques ?

C'est une question familière chez nous. Quand les évêques canadiens ont publié leurs *Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle*, il y a maintenant deux ans, plusieurs, dont bon nombre de chrétiens, ont immédiatement réagi en renvoyant les évêques au soin exclusif de la vie future, à la morale individuelle, à la sacristie.

Les évêques américains, eux, préviennent cette objection dès le départ: les Églises et leurs chefs interviennent parce que l'économie n'est jamais exclusivement une technique. C'est une activité qui rejoint toute la vie humaine. Par conséquent, elle doit être interprétée à la lumière de l'Évangile. Ceci permettra de voir ce que l'économie fait pour les gens, ce qu'elle fait aux gens. À tous, pas seulement à quelques-uns. Et en particulier aux plus pauvres, qui sont plus vulnérables.

Il aurait été intéressant que les évêques américains ajoutent ici une section sur le travail, l'angle d'attaque privilégié par le pape Jean-Paul. Plus encore que l'économie, il permet la fraternité humaine ou l'empêche, selon qu'il est valorisé ou non. Et à ce titre, le pape a raison de dire que «le travail humain est une clé, et probablement la clé essentielle, de toute la question sociale».

Les évêques indiquent ensuite les raisons spéciales qui les font parler à ce moment-ci de l'histoire. Ils font appel en particulier à trois facteurs: les changements profonds dans l'économie nationale américaine à la suite du virage technologique, le redéploiement industriel international dirigé par les compagnies multinationales, l'incidence économique de l'escalade militaire, qui gaspille tant d'énergies valables et qui force des nations pauvres à investir à leur tour dans le domaine militaire des ressources essentielles à leur développement.

Dans ce contexte, la lettre veut éclairer à la fois les croyants et les non-croyants, car il y va de la dignité humaine, de la croissance harmonieuse de l'humanité. D'où un double appui, sur l'Évangile et sur la sagesse.

La Bible, la théologie et l'économie

Certains ont déjà critiqué le choix méthodologique très classique qu'ont fait les rédacteurs de la lettre épiscopale, lorsqu'ils ont appuyé leur réflexion d'abord sur la Bible. Pour ma part, et c'est sans doute un réflexe d'exégète, je suis prêt à accepter ce choix, qui marque mieux l'obéissance chrétienne à la Parole. Mais il reste qu'une série articulée de questions venant de la situation ac-

tuelle aurait mieux préparé l'accès à la Bible, qui ne nous fournit jamais de réponses toutes faites, surtout dans ce domaine des questions sociales.

Ce que nous dit la Bible, sans aucune chance de nous tromper, c'est que nous sommes créés égaux et que nous avons à notre disposition l'univers, pour l'administrer sagement et fraternellement et non pas pour le saccager en quelques générations d'abus, au mépris de toute écologie, pour des usages égoïstes. Nous y apprenons également que Dieu nous aime comme peuple, que toute alliance est fraternelle et communautaire, que lorsque le Christ est venu rendre définitive l'alliance, il a créé une communauté humaine dans laquelle la justice et l'amour ont plus de place que la force. Nous y apprenons aussi que cette communauté humaine est en marche vers un but: la réalisation finale du monde, entre le «déjà là» et le «pas encore». Ceci nous interdit de considérer comme un rêve le projet de Dieu sur nous et doit nous faire vivre la réalité économique comme une association de l'idéal et du réalisme.

Il est fondamental dans la pensée biblique que la personne humaine est sacrée et que sa dignité se réalise toujours en communauté avec d'autres. Dieu n'a pas voulu de surhomme, mais il cherche une société parfaite. Si bien que dans la Bible, le respect pour Dieu ne se sépare jamais du respect pour les autres. Et qu'on y mesure la justice d'une société à son respect des plus faibles, des pauvres. La richesse y est mal à l'aise, son danger est souvent souligné, car elle rend orgueilleux, favorise la violence, brise la fraternité. Avant tout droit de propriété privée, la Bible place nettement le droit de subsistance. La pauvreté n'est pas louée, sauf lorsqu'elle est librement voulue pour demeurer plus proche de Dieu, mais la condition de pauvre est valorisée, comme celle d'un ami particulier de Yahvé. Cette «préférence pour les pauvres», si solidement enracinée dans la Bible, marque tout le christianisme.

D'autre part, Jésus identifie la foi chrétienne à la condition de disciple. Être chrétien, c'est le suivre, imiter son mode de vie. Plus encore, ne pas seulement être avec lui, mais continuer son travail. Ce qui demandera des choix difficiles, des renoncements, l'acceptation de la croix comme chemin de la réalisation humaine totale.

La lettre épiscopale ajoute avec raison que l'Église a accumulé au cours de son histoire des trésors d'expérience dans la façon de vivre concrètement la condition de disciple. Dans cette expérience millénaire, elle a souvent intégré le meilleur de la sagesse, en dialogue avec les cultures. Cela servira en particulier dans la section suivante de la réflexion.

Des normes pour orienter la vie économique

Des critiques ont reproché au texte que nous analysons d'avoir trop passé sous silence, au début, les facteurs discutables du capitalisme américain contemporain et d'avoir trop accentué la lutte des classes, visant inconsciemment à culpabiliser la classe moyenne plutôt qu'à la rendre plus consciente de ses responsabilités. Il y a là certainement une certaine faiblesse de l'état présent

2. On trouvera le texte intégral anglais de cette lettre pastorale dans *Origins*, NC Documentary Service, vol. 14, nos 22-23, 15 nov. 1984. 1312, Mass. Ave. N.W., Washington, D.C. 20005. 3,00\$. Je tiens à reconnaître ma dette à l'égard d'un mémoire manuscrit rédigé par le Center of Concern de Washington et intitulé *Comments on the First Draft of the NCCB Pastoral Letter*, Washington, 1985.

du texte, qui, encore une fois, est une esquisse.

Le premier principe qui doit permettre à l'économie de fonctionner dans le respect des personnes est le respect des droits humains. Chaque personne doit trouver dans son travail sa propre réalisation, la rémunération suffisante pour assurer son bien-être personnel et familial, dans le respect de sa santé, de sa solidarité avec les autres. On rappelle ensuite que les États-Unis ont fait beaucoup dans ce domaine des droits humains. Mais on doit reconnaître aussi beaucoup de faiblesses. En particulier, on a trop souvent mis l'accent sur les droits civils et politiques plus que sur les droits économiques. On a aussi manqué de s'entendre sur les moyens concrets de respecter les droits économiques de chacun. Enfin, en bien des cas, le souci de la liberté d'initiative et de compétition a fait que l'égoïsme individuel et de groupe est venu contrecarrer les droits économiques d'un grand nombre de personnes. On souhaite donc, de façon urgente, un nouveau consensus, une reprise du grand défi américain, qui accepte sérieusement que tous ont des droits économiques et que le premier devoir de la société est de les rendre accessibles à tous. Les évêques auraient pu ajouter ici une réflexion sur le caractère communautaire des droits humains; ceci aurait permis d'éviter que les droits individuels des pauvres soient présentés comme nécessairement en lutte avec les droits individuels des riches, compromettant sans cesse le bien commun.

Deuxième principe évoqué: la justice sociale ne se réalisera que si nous dépassons les vœux pieux pour aller vers un choix difficile, celui de la participation de tous à la vie de la communauté humaine. La marginalité est la première source de l'injustice économique. On devient fatalement exploité là où on ne peut pas être présent ni intervenant. Surtout si le rétablissement de la justice implique l'accession de tous à l'activité et à la productivité. L'aide sociale directe n'est jamais une solution complète.

Les transferts sociaux doivent passer par des mécanismes complexes de redistribution, parfois selon l'égalité de tous, parfois selon les besoins de chacun ou selon l'abondance des biens à redistribuer, parfois enfin selon l'effort, le risque, le talent de chacun. Mais le résultat final doit toujours être le même: assurer un bien-être suffisant à tous, celui sans lequel la pauvreté devient misère, celui avec lequel la personne humaine peut se développer sainement. Dans cette perspective, les évêques américains n'hésitent pas à prendre le ton des prophètes: les inégalités sociales et économiques concrètes à l'intérieur des États-Unis sont inacceptables. Plus inacceptables encore les inégalités dans le monde.

Un troisième principe est que toute inégalité dérivant d'un préjugé racial, religieux, sexuel ou autre, est totalement inacceptable. Ici le remède passe par des actions positives, qui privilégient les personnes défavorisées, et non pas seulement par le rappel des droits égaux.

On termine cette section en répartissant les responsabilités entre les divers intervenants sociaux: travailleurs et syndicats, entrepreneurs, investisseurs, industries et banques, citoyens ordinaires, gouvernement. On signale ici les intervenants qui dépassent le niveau national: compagnies et institutions multinationales. On rappelle finalement la responsabilité de l'Église. On recommande que des responsabilités bien précises soient déterminées par chaque groupe, sans quoi les appels à la justice demeureront sans effet.

C'est ici que le texte des évêques devrait être repris, pour bien répartir les responsabilités motivées, plutôt que de culpabiliser les uns et de réjouir les autres! Il serait peut-être utile de renforcer le jugement concernant les multinationales américaines et la moralité douteuse qui dirige souvent leurs dégradations à l'étranger; la seule citation, à ce sujet, d'un paragraphe du pape Jean-Paul lors de son voyage aux USA ne fait vraiment pas le poids.

Dans une lettre de chefs d'Église, le passage des principes aux applications est difficile. Car l'application ne dépend pas uniquement de la force du principe mais aussi de l'exactitude de l'information sur les faits et de la rigueur de l'interprétation de ces faits. Pourtant, les évêques américains risquent ce dernier pas et il faut s'en réjouir.

Ils ont choisi cinq domaines prioritaires, perçus comme signes des temps: 1) l'emploi; 2) la pauvreté; 3) l'alimentation et l'agriculture³; 4) le besoin d'une nouvelle planification économique aux USA; 5) l'implication américaine dans les problèmes économiques mondiaux. Reprenons-les rapidement.

L'EMPLOI

On rappelle d'abord l'importance du chômage et ses effets. La situation qu'on décrit est moins grave que la nôtre, mais elle est sérieuse: 8,5 millions de chômeurs, soit 7,4% de la force de travail. On signale que ces chômeurs sont surtout des Noirs, des

personnes d'origine hispanique, des jeunes, des femmes. On ajoute les sérieuses disparités régionales.

On rappelle les études sérieuses qui démontrent que la personne humaine ne survit pas sans dommage à un chômage prolongé et non voulu: la perte du sens de la dignité personnelle est considérable chez la personne qui n'apporte plus de chèque

de salaire à la maison, et les corrélations sont fortes entre chômage et désordres psychologiques, chômage et suicide, chômage et violence familiale, alcoolisme, divorce et abandon des enfants.

Il est bon d'ajouter ici que ces mêmes études démontrent à l'évidence, contrairement au préjugé largement répandu également chez nous,

que le nombre des chômeurs volontaires, par paresse ou par vice, est très peu élevé; si, entre 1969 et 1978, 25% de la population des USA se retrouve au moins pendant un an en situation d'assistance sociale, moins de 1% y demeurent pendant les dix années; moins de 1% des bénéficiaires de l'assistance sociale sont fils ou filles d'assistés sociaux. On rappelle également que les plus hauts taux de pauvreté se retrouvent chez ceux et celles faisant partie des groupes qui ont porté longtemps le poids du préjugé racial et de la discrimination.

Selon le document, il existe au moins trois explications de la croissance présente du chômage: a) la population ouvrière est trop élevée

parce que trop de personnes, les femmes en particulier, désirent travailler hors du foyer; b) le chômage actuel, surtout celui des jeunes, est attribuable à l'explosion technologique, qui remplace les travailleurs par des machines; c) le chômage est relié à l'inflation et, par conséquent, peut être considéré comme «naturel». On n'essaie pas de faire de choix entre ces explications; mais on juge sévèrement l'acceptation d'un chômage élevé comme phénomène naturel!

Les recommandations qui suivent rappellent d'abord que les emplois dont on parle ici doivent être de vrais emplois: nouveaux, durables, qui produisent des biens et services utiles à la société, qui n'augmentent pas en même temps l'inflation, qui impli-

quent collaboration du secteur public et privé.

1. Que l'État fasse du plein emploi une priorité absolue.

2. Que l'État privilégie les projets privés et publics qui favorisent les groupes marginalisés jusqu'ici.

3. Que l'effort conjoint de l'État, des syndicats et des entreprises développe le secteur de l'apprentissage.

4. Que l'on crée des lieux de concertation au niveau local, à celui des divers États et de la nation, pour créer des emplois.

5. Qu'on améliore les services de placement pour réduire au minimum le chômage inévitable (de friction).

LA PAUVRETÉ

C'est la deuxième cause importante de souci, pour les évêques. À la fin de 1983, environ 35 millions d'Américains étaient des pauvres au sens technique défini par l'État; en pratique, il semble qu'il faille ajouter entre 20 et 30 millions d'autres, si peu fortunés en fait qu'ils s'ajoutent aux pauvres officiels. Cette proportion augmente avec le temps: elle passe de 14,7% en 1966 à 15,2 en 1983. D'autres statistiques effarantes précisent encore le problème: les diverses évaluations du nombre des sans-abris aux USA varient entre 250 000 et 3 millions. Ou encore, on évalue à 25% la proportion des enfants de familles pauvres qui sont physiquement et mentalement atteints dans leur santé. Cette pauvreté est sélective: sont surtout pauvres les Noirs, les Hispano-Américains, les enfants, les personnes âgées, les femmes, les handicapés.

Les études ont démontré que ce ne sont pas le manque de motivation ni la paresse qui sont cause de pauvreté permanente, mais des facteurs sociaux et institutionnels: la discrimination raciale, la discrimination à l'égard des femmes et la force d'un système qui fait que 20% des Américains possèdent plus que les 70% qui sont au bas de l'échelle; qui fait que

les 20% plus pauvres ne reçoivent que 4% du revenu national; qui fait qu'au plan familial 1% des familles riches possèdent près de 20% de la richesse nationale alors que les 50% du bas de l'échelle n'en possèdent que 4%.

Corriger une telle inégalité est une priorité sociale majeure. La seule intervention de la charité privée ne suffit pas. D'où les recommandations:

1. Que le souci d'une économie saine soit la meilleure prévention de la pauvreté.

2. Que l'État intervienne immédiatement pour supprimer les barrières de discrimination qui existent encore dans la loi à l'égard des femmes et des minorités.

3. Que l'État réforme le système de taxation actuel, pour réduire le fardeau fiscal des pauvres.

4. Que les programmes gouvernementaux favorisent l'aide des pauvres d'abord par les pauvres eux-mêmes.

5. Que les écoles adoptent des plans d'action qui assurent aux enfants pauvres une éducation de qualité.

6. Que l'on améliore les systèmes de garderie pour les enfants dont les parents doivent travailler.

7. Surtout, qu'on améliore le système d'assistance sociale. En particulier, que l'on diffuse les études bien établies qui démontrent que les pauvres dans leur très grande majorité ne sont ni des paresseux ni des exploités. Que l'on fasse disparaître l'attitude punitive à l'égard des

pauvres et plus encore l'humiliation qui accompagne trop souvent l'aide sociale. Que l'on fasse voir clairement que dans l'état actuel du système de bienfaisance, «les classes moyennes reçoivent beaucoup plus, du gouvernement fédéral que les pauvres. Et pourtant certains continuent de répandre le mythe qui veut que les États-Unis sont ruinés par les programmes d'aide sociale, alors qu'en fait le coût total des programmes pour les pauvres représente moins de 10% du budget fédéral».

D'où une série complémentaire de recommandations:

a) Que les programmes d'aide sociale ne soient pas réduits, mais qu'on se soucie au contraire d'assurer une vie décente à tous les assistés sociaux pauvres;

b) que l'État fédéral détermine des critères nationaux d'accès à l'aide sociale et que les divers États ne puissent réduire leur aide sociale au-dessous d'un seuil minimum fixé par le gouvernement fédéral;

c) que les programmes d'aide sociale renforcent le mariage et la famille au lieu de les compromettre;

d) que les réglementations de l'aide sociale évitent de pénaliser ceux qui cherchent du travail en plus de l'aide sociale;

e) que les assistés sociaux eux-mêmes puissent participer à l'élaboration des programmes;

f) que les organismes d'aide sociale soient respectueux à l'égard de leur clientèle.

3. Cette section n'était pas prête au moment de la publication de l'esquisse. Elle sera soumise à la discussion plus tard.

UNE NOUVELLE PLANIFICATION ÉCONOMIQUE

Refondre l'économie américaine est une autre priorité de première grandeur. L'Amérique a été faite par une audacieuse expérience de coopération et de fraternité humaine sur le plan politique et culturel. Il faut maintenant reprendre cette aventure sur le plan économique. D'abord en créant un nouveau partnership entre

ouvriers et patrons dans l'entreprise privée. Le temps devrait être terminé des relations conflictuelles, terminé aussi le temps où tous les sacrifices doivent être consentis par les travailleurs. Les investisseurs et les entrepreneurs doivent apprendre à faire leur part des sacrifices, surtout dans les périodes de transition. En outre, les travailleurs doivent continuer de s'unir, mais pas seulement pour défendre leurs intérêts, aussi pour mieux remplir leurs devoirs sociaux. L'État doit favoriser la concertation mais sans se substituer à la responsabilité de personne, sinon le danger de totalitarisme est réel. D'où quatre recommandations:

1) Que tous les intervenants sociaux, y compris l'État, adoptent une attitude de concertation, en remplacement des attitudes conflictuelles, pour créer des politiques économiques nationales.

2) Que le premier critère d'évaluation de ces politiques économiques nouvelles soit l'effet de ces politiques sur les plus pauvres.

3) Que l'on ait le souci d'une forte coordination entre les divers niveaux de concertation.

4) Que dans la formation de ces nouvelles politiques économiques, on sollicite la collaboration de tous les groupes qui seront affectés par elles.

L'IMPLICATION AMÉRICAINNE DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE

La place des États-Unis sur l'échiquier mondial a changé. Mais dans ce monde divisé, les États-Unis font toujours figure de géant économique, malgré l'interdépendance croissante de tous les peuples. On rappelle simplement quelques faits, en rapport avec les pays pauvres. Il y a 800 millions d'humains qui vivent dans la misère. La moitié de la population mondiale habite des pays où le revenu personnel moyen est inférieur à 400\$, alors qu'aux USA il est de 12 530\$. La famine menace constamment 450 millions de personnes; 15% des enfants des pays pauvres mourront avant l'âge de cinq ans. L'espérance de vie dans les pays pauvres est de 48 ans, alors qu'elle est de 74 ans aux USA. Il y a là des scandales intolérables.

La lettre épiscopale reconnaît d'abord ne pas vouloir proposer un plan de restructuration des relations internationales. On ne cite même pas les suggestions de renforcement des

Nations unies comme gouvernement mondial, plan suggéré par plusieurs papes depuis Pie XII. Mais on souhaite influencer peu à peu les trois types d'intervenants à ce niveau mondial: les nations elles-mêmes, les institutions internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire international, agences des Nations unies, etc.), les compagnies multinationales. Tous doivent en venir à une option privilégiée pour les pauvres! Tous doivent aussi s'ouvrir au dialogue.

Puis, on élève une protestation très vive contre la militarisation de l'économie et l'évolution déconcertante de l'aide américaine à l'étranger. On est passé peu à peu du souci réel du bien-être des gens à des décisions dictées par les relations politiques Est-Ouest et par la sécurité nationale. Il en résulte que les armements constituent une forte partie de l'«aide» internationale américaine et que les États-Unis, «inventeurs» de l'aide internationale moderne, sont maintenant au dix-septième rang parmi les nations occidentales dans ce domaine. Cela ne peut durer.

Les relations commerciales des États-Unis constituent également un problème moral de première grandeur. Ici encore l'option prioritaire pour les pauvres doit servir de référence, sinon la force économique et l'avance technologique américaines écraseront de plus en plus les parte-

naires défavorisés. La dette des pays du tiers monde dépasse actuellement les 600 milliards \$, soit le tiers de leur produit national brut. Cette dette a doublé entre 1979 et 1984. Il est évident que le service de cette dette affaiblit de plus en plus les pays pauvres, les rend prisonniers des prix fixés pour leurs produits, ou pire encore s'ils n'ont pas de ressources de base qui peuvent servir de garantie. Cela non plus ne peut pas durer.

Quant aux compagnies multinationales d'origine américaine et à l'investissement américain privé dans les pays en développement, la première chose à faire est d'appuyer l'effort des Nations unies, pour formuler un code d'éthique qui fasse que les investissements profitent d'abord au pays où ils sont faits. Le commerce américain des armes, un des plus importants est également à remettre en question. Sur ces deux points, il faut admettre que les évêques manifestent une certaine timidité. Faut-il parler de crainte devant les véritables géants de l'économie américaine, ou du souci de ne parler qu'à partir d'un dossier solidement établi qui leur manquerait encore?

On termine cette section par une seule recommandation: que les politiques économiques internationales des USA respectent la dignité des gens, favorisent la qualité de la vie de tous et le partage équitable de la croissance économique.

CHERCHER LA SAINTETÉ

Le jeu de mot qui résume la conclusion de cette lettre est intraduisible en français: *Wholeness = Holiness*. On rappelle à tous que le tempo de l'existence aux États-Unis est souvent infernal; il empêche même de penser au sens de la vie, au sens de l'activité de production et de consommation. Mais ce fait ne justifie pas qu'on laisse fonctionner en parallèle l'économie et la foi, ne justifie pas non plus un aveu d'impuissance.

Cherchons donc un meilleur équilibre entre le travail et le loisir, entre le travail et l'adoration. Le développement technologique risque de nous faire oublier la fête, source de fraternité et de solidarité; il risque de nous faire oublier que tous les humains sont appelés à un développe-

ment intégral (*wholeness*) qui, dans la foi, s'appelle sainteté (*holiness*). Il nous rapproche infailliblement de la simplicité de vie, de la solidarité avec les pauvres. Les prêtres, religieux et religieuses le savent déjà: qu'ils le vivent davantage, avec tous les laïcs qui ont déjà commencé à suivre ce chemin.

On termine en invitant tous les chrétiens des États-Unis à chercher la sainteté selon l'Évangile, une sainteté dans laquelle le travail et l'adoration, la vie économique et l'option préférentielle pour les pauvres se compénétrant et s'enrichissent mutuellement. Dieu a beaucoup donné à l'Amérique. En particulier des ressources de générosité. Il est plus que temps qu'elle entreprenne le travail rigoureux qui est requis au partage avec tous. Seulement ainsi ferons-nous advenir un monde où l'amour et la fraternité humaine glorifient vraiment Dieu.



LA PAUVRETÉ CHEZ NOUS

par Jean Picher

Le chapitre de la lettre des évêques américains sur la pauvreté est intéressant et stimulant, en particulier pour ceux qui travaillent dans les quartiers populaires de chez nous. On ne peut, bien sûr, le comprendre sans tenir compte de la vision de la société et des convictions de foi qui animent ces chefs d'Église: lien étroit entre foi et engagement pour changer le monde, importance fondamentale de la justice et du respect de la dignité de tous et nécessité d'interroger les objectifs de notre système économique.

On est d'abord frappé par la similitude de situation entre notre pays et les États-Unis. Il y a certes des différences: en particulier, les grandes inégalités vécues par la population noire et hispanique chez nos voisins ne se retrouvent pas ici... du moins pour le moment; de plus, le système d'aide sociale américain, partagé entre le gouvernement central, les divers États et les municipalités, a moins de cohérence et d'uniformité que le nôtre. Mais globalement l'analyse de la pauvreté et de ses causes, présentée par les évêques, nous rappelle bien des réalités de chez nous. Cette analyse est inspirante, surtout parce qu'elle présente une vision

élargie de la pauvreté et qu'elle attaque de front bien des préjugés dont les pauvres sont victimes.

Vision élargie de la pauvreté

Être pauvre aujourd'hui, ce n'est pas seulement être privé de biens matériels essentiels: c'est aussi se sentir en marge du monde «normal», ne pas avoir de contrôle sur les décisions qui affectent la vie de tous les jours. Il faut fréquenter les personnes à faible revenu pour découvrir qu'elles souffrent dans leur dignité humaine, qu'elles ne viennent à croire qu'elles ne sont pas «du monde comme les autres» parce que, de bien des manières, on leur fait sentir qu'elles comptent pour très peu dans la société. Cette souffrance est bien soulignée dans la lettre des évêques. Ils soulignent aussi le lien très fort entre pauvreté, chômage et salaires insuffisants: c'est par le système économique nord-américain que la pauvreté est engendrée et c'est pour-

quoi sa solution ne saurait se trouver dans les seules initiales charitables ou dans la «conversion des cœurs»; il faut aussi des actions qui visent à changer les structures elles-mêmes. Il est important que cela soit affirmé par les évêques du pays où la recherche du profit est la plus valorisée.

Attaque des préjugés à la mode

Chez les gouvernants, chez les gens riches et aussi — hélas! — chez les résidents des quartiers populaires, persiste ce jugement tenace qu'au fond les pauvres le sont *par leur faute*: ils pourraient travailler s'ils avaient assez de volonté et d'honnêteté. Cela justifie de les pénaliser pour leur pauvreté, de bien leur faire sentir qu'on les aide par bonté et non parce qu'ils ont des droits. Ce préjugé est quotidiennement alimenté par des cas particuliers de fraudeurs que nous connaissons, mais surtout par le mythe qu'en Amérique du Nord tout le monde peut

faire de l'argent s'il le veut bien.

Il ne fait pas de doute que si nous voulons attaquer la pauvreté dans ses causes collectives, il faut combattre ce préjugé en nous et chez les autres, car il paralyse souvent l'action; d'où l'importance de ces groupes où les démunis se prennent en main, affirment leurs droits, viennent nous dire qu'ils ne sont pas des paresseux et des fraudeurs. Or sur ce point, la lettre des évêques est catégorique: elle conteste l'affirmation que la pauvreté est due au manque de volonté, qu'elle est quasi héréditaire dans certaines familles et que la plupart des assistés sociaux sont des adultes aptes au travail. Rappelons-nous d'ailleurs qu'une recherche faite dans la région de Québec, il y a quelques années, permettait d'affirmer que pas plus de 5% des assistés sociaux étaient aptes au travail, les autres étant, en grande majorité, des mères chefs de famille, des enfants, des personnes handicapées.

En plus de demander qu'on cesse le discours démoralisateur sur les fraudeurs de l'aide sociale, les évêques font ressortir une réalité trop souvent oubliée: l'État aide plus les riches et les gens de classe moyenne

qu'il n'aide les pauvres. Mais dans ces cas, son aide prend les noms inoffensifs de «subventions», «dégrèvement», «abri fiscal», etc. Rappelons qu'au seul chapitre de l'habitation, au Canada, on a pu démontrer que l'État avait dépensé vingt fois plus pour la propriété individuelle que pour le logement social. L'affirmation des évêques a donc toute sa pertinence chez nous aussi.

Normes pour l'action

Les normes pour l'action suggérées par les évêques restent assez générales; on peut toutefois souligner leur insistance sur l'appui que l'État doit apporter aux femmes, surtout celles qui sont chefs de famille.

Ils rappellent aussi que les deniers de l'État sont souvent mieux dépensés en appuyant des groupes locaux, où les gens se prennent en charge, qu'en créant de grands projets coûteux. Ils auraient pu ajouter que ces

groupes populaires sont souvent, pour les gens à faible revenu, un lieu de redécouverte de leur dignité et de leurs possibilités.

Les évêques abordent aussi le problème complexe de la stimulation au travail pour les assistés sociaux, problème que le projet de réforme de la fiscalité a remis à l'avant-plan chez nous. Mais ils nous invitent à ne pas oublier que dans notre société actuelle, il est loin d'y avoir de l'emploi pour tous.

Ce qui est le plus important, c'est l'insistance des évêques pour que les pauvres soient associés à l'élaboration de toute réforme de l'aide sociale, et qu'ils aient l'assurance que leur dignité y sera respectée.

En somme, on ne sort pas de la lecture de ce chapitre avec des solutions toutes faites, mais avec des interrogations, des remises en question et surtout une invitation à changer notre société pour que les pauvres y soient des humains à part entière. Les personnes, croyantes ou non, qui se sont engagées dans cette voie depuis plusieurs années y trouvent donc un appui appréciable.



BHOPAL: LA RÈGLE DU «DOUBLE STANDARD»

par Renaud Bernardin

Ce n'était pas la première fois. En 1981 et 1982, plusieurs dizaines d'employés de l'usine avaient été exposés à des émanations de gaz phosgène et certains avaient succombé à l'intoxication. Les enquêtes demandées n'ayant pas, à toutes fins utiles, abouti, un journal local affirmait en juin 1984: «Bhopal est assis sur un volcan». On connaît la suite: sur une population de 700 000 personnes, près de 2 500 mortes par asphyxie; entre 25 000 et 30 000 atteintes de lésions temporaires ou permanentes; quelque 200 000 autres affectées directement ou indi-

rectement.

Le produit responsable de cette catastrophe: le méthyl-isocyanate (MIC). Aucune recherche n'avait été entreprise en vue de déterminer les effets à long terme sur l'être humain d'une exposition à ce gaz. Pourtant Ciba-Geigy l'utilise en Grande-Bretagne à son usine de Grimsby. Bayer a démenti qu'elle en produisait en Espagne. Union Carbide en synthétise à son usine d'Institute (Virginie occidentale) et le cède à ses filiales spécialisées dans la fabrication de pesticides. Mais le Brésil n'en veut plus.

La France non plus. On revoit les normes de sécurité en Grande-Bretagne, au Canada, en Allemagne. Partout c'est l'alerte aux produits toxiques.

Danger de mort

Rançon du progrès que cette hécatombe? Risque nécessaire? Fatalité? Que non! L'ultima ratio des déci-

sions de certains centres d'affaires s'inscrit dans la logique suivante: «La science découvre, l'industrie applique, l'homme s'adapte». Elle se traduit ici, comme ailleurs, par l'insuffisance des normes de sécurité. Et quand celles-ci existent de manière minimale, les employeurs, locaux et étrangers, multiplient les astuces pour les contourner. Deux secteurs, la chimie et le pétrole, attirent particulièrement l'attention par le nombre, la gravité et le coût des accidents qui s'y sont produits.

Dans les pays du tiers monde, trois de ces catastrophes ont été singulièrement meurtrières en moins d'un an. En février 1984, l'explosion d'un conduit de gaz à Cubatao (Brésil) entraîne la mort de 400 personnes. Dans la banlieue de Mexico, celle de 80 000 barils de gaz dans une usine de la Pemex, en novembre de la même année, fait environ 500 morts, plus de 4 200 blessés et 31 000 sans abris. En décembre: Bhopal. Ces accidents nous mettent devant les yeux les conditions d'insécurité vécues par les travailleurs des tiers mondes.

Ils sont une occasion de prendre conscience de la piètre qualité des conditions de travail, lot quotidien des ouvriers et ouvrières dans les usines, les mines ou les plantations. Maladies industrielles non dépistées ni soignées, ventilation insuffisante, machines-outils dangereuses, apprentissage écourté de leur fonctionnement: autant de causes du taux élevé d'accidents sur les lieux de travail. On a avancé, pour expliquer les accidents catastrophiques, la recherche d'un profit rapide, la marche forcée vers l'industrialisation, la corruption des uns, l'incompétence des autres, et l'indiscipline d'une population de squatters en quête d'emplois et qui s'agglutinent autour d'usines dangereuses. Mais ces explications sont loin d'épuiser la question.

Les «bons citoyens»

On ne peut, en effet, manquer de souligner la règle du «double standard» en matière de sécurité. Les grandes industries se conduisent le plus possible en bons citoyens corporatifs chez elles, mais adoptent, ailleurs, un comportement différent. C'est ce «double standard» qui commande le transfert, dans les pays moins bien partagés économiquement et politiquement, des usines polluantes, des déchets toxiques, des complexes industriels vétustes. Ce n'est pas en Suisse, par exemple, que le nom d'Hoffmann La-Roche est lié à un désastre industriel mais à Seveso, en Italie. Et si le dossier de la Union Carbide est quasi immaculé aux USA, il ne l'est pas en Inde.

Bien sûr, ces sociétés multinationales se défendent de jouer avec la sécurité des populations. Mais leur pratique générale est éloquente. Dans le cas de Bhopal, M. Jackson Browning, membre du conseil d'administration de la Union Carbide¹ et responsable des questions de santé, de sécurité et d'environnement, a reconnu que sa compagnie n'avait pas installé dans sa filiale indienne un système ultrasensible et informatisé d'alerte comme il en existe un dans l'usine jumelle en Virginie occidentale. Une telle mesure aurait pu permettre la détection à l'avance de la fuite mortelle de gaz. Cet exemple illustre bien la pratique du «double standard». Aussi, n'est-il pas étonnant que des syndicats, comme la Confédération générale du travail (CGT), aient rappelé «l'urgence de l'application des règlements internationaux (en matière de sécurité), qu'il s'agisse d'un pays du Nord ou du Sud».

Profit, indemnisation, prévention

Ce respect des accords internationaux ne viendra pas de si tôt. En fait, les sociétés multinationales préfèrent défrayer le coût d'une catastrophe plutôt que d'investir dans la prévention! Telle est, du moins, la conclusion qu'on peut tirer d'une étude de M. Henry Smets, expert des services de l'environnement de l'OCDE².

Par exemple, les indemnités versées par les pollueurs n'ont pratiquement aucune incidence sur leur prix de revient. Par contre, il en coûterait nettement plus pour prévenir les accidents. Les marées noires, selon Smets, entraînent des frais d'indemnisation représentant un pour cent du coût de transport des hydrocarbures et moins de un pour mille du prix du pétrole brut. On comprend alors pourquoi les industriels français paient sans sourciller des indemnités à des sociétés de pêcheurs ou à leurs voisins (entre 70 et 100 millions de francs), au lieu de corriger le mal à la source. On comprend aussi pourquoi le gouvernement américain oppose des études dilatoires à la volonté du Canada et du Québec de réduire les émissions d'anhydride sulfureux, source principale des pluies acides.

Les multinationales sont d'autant plus portées à imposer leur «double standard» que les législations auxquelles elles sont soumises leur laissent une grande liberté de manœuvre. Curieuse réflexion d'arrogance et de mépris, la vie humaine n'a pas le même prix à Washington, à Madrid ou à New Delhi! Le marchandage sur les compensations à verser aux familles indiennes se poursuivra longtemps encore et les sommes que ces dernières peuvent espérer obtenir pourront aller jusqu'à décupler dépendamment du tribunal qui entendra leur cause. Pour la Union Carbide cela peut signifier des déboursés de 50 à 600 millions de dollars.

Bhopal est une tragédie qui ne doit plus se reproduire. Mais au delà du problème urgent de la sécurité des travailleurs et de la santé des populations, ce drame vient souligner la nécessité d'un modèle alternatif de développement. Comment une société en développement peut-elle s'approprier le savoir-faire et les ressources technologiques dont elle a besoin pour moderniser son appareil de production sans importer du même coup un modèle étranger de société, un mélange instable de valeurs et de rapports sociaux? Comment est-il possible, en d'autres termes, de court-circuiter les étapes du développement socioéconomique sans aggraver la dépendance? On espère passer rapidement d'une société de pénurie à une société de relative abondance, d'une situation d'égalité formelle à une égalité de fait qui exclura le «double standard»: à quel prix cela est-il possible?

1. La multinationale Union Carbide, propriétaire de l'usine de Bhopal (Inde) occupe le troisième rang dans l'industrie chimique des USA et la douzième place dans le monde. Ce groupe dont le chiffre d'affaires dépassait légèrement les neuf milliards de dollars US en 1983 (dont six milliards pour la chimie) emploie quelque 99 500 personnes à travers le monde. Il est aussi connu pour les piles Eveready.

2. Smets, Henry. *Indemnisation des dommages exceptionnels causés à l'environnement par les activités industrielles*. Paris, OCDE.

UN CHAT QUI ATTRAPE LES SOURIS

par Michel Marcil

La Chine continue de nous déconcerter. Parce que nous la connaissons mal, sans doute, nous ne voyons que ruptures là où un continent cherche à bâtir la suite de son histoire. Rien n'illustre mieux, à l'heure actuelle, cette continuité mouvementée que l'ascension au pouvoir de Deng Xiaoping.

Michel Marcil, jésuite, est un observateur attentif et averti de l'évolution de la Chine, ce que les spécialistes appellent un «China watcher». Il vient de participer, à Hong Kong, à un séminaire de recherche sur la Chine de Deng.

Depuis la mort de Mao le 9 septembre 1976, la Chine a connu une série de réformes qui sont toutes reliées à l'action de celui qui est devenu l'homme fort du régime: Deng Xiaoping. Ce vieillard de petite taille est déjà fameux pour ses «résurrections», qui ont suivi autant de purges subies au cours de sa longue carrière politique. Il est aussi l'auteur d'un mot célèbre, qui est en fait un programme: «Peu importe que le chat soit blanc ou noir. Le bon chat est celui qui attrape les souris».

A repasser les événements qui ont suivi la mort de Mao, nous constatons que Deng Xiaoping a laissé la marque de ses prouesses à chaque tournant. Un rappel sommaire des changements majeurs survenus en Chine depuis 1976 nous permettra de découvrir l'histoire surprenante de cet homme et l'ascension au pouvoir du groupe de leaders qui l'entourent.

La lutte pour le pouvoir

En janvier 1976, mourait le premier ministre Zhou Enlai. Avant sa mort, il

avait conclu certains arrangements dans l'espoir que Deng Xiaoping lui succéderait. Mais au printemps, Deng était victime d'une purge et déchu de ses fonctions. La Bande des Quatre se mettait en position pour succéder à Mao.

En septembre, c'était au tour du «Grand Timonier» d'entrer dans la légende. À partir de ce moment et jusqu'au Troisième Plénum du onzième Comité central du parti en décembre 1978, Deng et ses associés engagent une partie serrée pour s'emparer du pouvoir.

En octobre, un mois après la mort de Mao, la Bande des Quatre est mise aux arrêts. Ce coup de force est réalisé par une coalition qui regroupe des chefs militaires, le président Hwa Gwofeng et des modérés du Camp de Zhou Enlai. Malgré sa disgrâce, Deng a fait sa part pour discréditer la Bande des Quatre.

Celle-ci arrêtée, Deng manoeuvre pour revenir sur la scène politique. Il lui faudra des mois pour sortir du purgatoire. En juillet 1977, enfin, le voici réinstallé comme vice-président du Parti, vice-président de la Commission militaire centrale et vice-premier ministre. Hwa Gwofeng et ceux qui ont gravi les échelons de la hiérarchie durant les années de la Révolution culturelle ne tiennent pas réelle-

ment à voir revenir Deng, mais ils ne sont pas de taille à lui barrer la route, à lui et à son clan.

En décembre '78, se tient le Troisième Plénum; le fruit est mûr. Hwa Gwofeng et ceux qui adhéraient inconditionnellement aux enseignements radicaux de Mao sont sévèrement critiqués et plusieurs hommes de Deng se voient élevés aux postes de commande. Mais parce que les conflits d'intérêts sont nombreux et les relations entre factions compliquées, Deng et ses associés ne pourraient gagner la partie qu'en soutenant une dure et longue bataille: encore quatre ans de luttes.

En février '80, au Cinquième Plénum, le secrétariat central du Parti est restauré et Hu Yaobang est mis en charge, avec dix autres hommes de Deng pour l'aider. En juillet '81, le Sizième Plénum marque un pas de plus: Hu Yaobang remplace Hwa Gwofeng comme président du Parti et Deng Xiaoping assume la présidence de la Commission militaire centrale. Enfin, au Congrès de septembre '82, on adopte la nouvelle constitution du Parti et on procède à l'élection d'une équipe dirigeante composée principalement des associés de Deng. Hwa Gwofeng est exclu du Politburo, même s'il conserve un siège au Co-

mité central. Deng Xiaoping et ses associés se sont installés au pouvoir.

La critique de Mao et de la Révolution culturelle

Une des premières questions que Deng eut à régler concernait l'évaluation officielle de la Révolution culturelle. Il ne s'agissait pas seulement de récrire l'histoire: des centaines de millions de personnes, victimes de la Révolution culturelle, ne pouvaient plus recouvrer leur position sociale, économique et politique à moins que les jugements passés contre elles ne soient renversés. Et rétablir la vérité sur ces cas «erronés» voulait dire nier la Révolution culturelle elle-même.

Bien plus, cela entraînait un verdict historique sur Mao, sur le rival de ce dernier, Liu Shaoqi, et sur la Bande des Quatre. Presque toute cette tâche a été accomplie depuis: en 1980, Liu Shaoqi a été réhabilité à titre posthume et la Bande des Quatre jugée et condamnée à vie. En juin '81, le Sixième Plénum adoptait une «Résolution sur certaines questions dans l'histoire du Parti depuis 1949» dans laquelle Mao se voyait attribuer une note de 60%. C'était là, semble-t-il, un compromis mais qui impliquait néanmoins un blâme sévère à l'adresse des maoïstes inconditionnels.

Les débats idéologiques

La négation de la Révolution culturelle amenait la question de la prochaine étape du socialisme en Chine. Deng et ses associés voulaient me-

ner la Chine dans la voie dite des Quatre modernisations. Dans ce but, on commença par déterrer des programmes que Deng et Liu Shaoqi avaient dirigés avant 1965 et que Mao avait condamnés en les qualifiant de révisionnistes. En revenant à ces politiques d'avant la Révolution culturelle, on espérait porter remède à de sérieux problèmes économiques tels que le manque de motivation des travailleurs, les embouteillages dans la production ou dans la distribution, le gaspillage chronique, problèmes engendrés par la lourdeur des contrôles politiques, l'incompétence du personnel administratif et la rigidité du système. Comme on pouvait s'y attendre, ces «nouvelles» politiques devaient susciter des débats idéologiques difficiles. À droite de Deng, certains jeunes intellectuels ont cru comprendre que l'on pouvait désormais prôner une démocratie à l'occidentale. C'était prématuré. À gauche de Deng, des membres du Parti, qui sentaient leurs intérêts menacés, n'ont pas tardé à faire connaître leurs doutes et leurs objections.

Deng et ses associés réagirent rapidement. Sur le plan politique ils ont encerclé l'opposition de droite, qui parlait haut mais restait faible et peu nombreuse. Sur le plan économique, plutôt que de battre en retraite, ils ont foncé tête baissée en introduisant le système de la responsabilité en agriculture, en encourageant les entreprises individuelles et en établissant des zones spéciales¹. En même temps, ils prenaient des mesures pour attirer les investissements étrangers et pour importer de la technologie des pays occidentaux.

Contre l'aile gauche du Parti, ils avaient déjà remporté les débats sur la nécessité «d'encourager la production à partir de principes économiques» et sur «la praxis comme seul critère de vérité». Mais voici que de haut en bas de la hiérarchie du PCC, des Gauchistes convaincus ou des cadres qui se sentaient agressés, non contents de résister au changement, ont même entrepris de saboter les nouvelles réformes économiques. Deng avait probablement prévu leur

est toujours en cours. Elles ont pour but d'attirer le capital étranger, d'importer de la technologie et de favoriser le commerce international. Ces zones rappellent les «zones franches» de plusieurs pays du tiers monde.

1. Dans le but de concourir à la modernisation de la Chine et d'entrouvrir ses portes au monde extérieur, quatre zones économiques spéciales ont été créées en 1979. On les nommait alors «zones spéciales d'exportation». Leur nom a changé depuis mais l'expérience

relations

ABONNEMENT

1 an (10 numéros): 12,50\$
à l'étranger: 20,00\$

Nom.....

Adresse

.....

.....
code postal

8 100, St-Laurent
Montréal H2P 2L9
(514) 387-2541

réaction quand il promulgua ce qu'il a appelé les Quatre Principes:

- 1) le leadership du Parti communiste,
- 2) le socialisme,
- 3) la dictature démocratique (ou du prolétariat) et
- 4) le Marxisme-Léninisme et la Pensée de Mao.

Quatre principes pour asseoir son régime, mais parmi lesquels, estimant d'aucuns, seul le leadership du Parti n'est pas à discuter; les trois autres dogmes pourraient être sujets à une interprétation plus ou moins large.

Ces débats reflètent le dilemme devant lequel est placé la Chine d'aujourd'hui. On veut les investissements et la technologie occidentale mais on ne veut pas la «pollution spirituelle» qui l'accompagne. On veut le socialisme mais sans les excès de la Révolution culturelle et sans son postulat voulant que la théorie de l'aliénation s'applique aussi à un État socialiste comme la Chine. Pour le moment on n'encourage pas ces débats. La brève «campagne contre la pollution spirituelle» a montré que Deng entend se démarquer des excès de la droite comme des nostalgies de la gauche, mais sans résoudre de fait ces questions fondamentales. Elles demeurent...

La réduction de la bureaucratie et la réforme des institutions

Une des causes de la Révolution culturelle était la bureaucratie. C'était une énorme et lourde machine: plus de vingt millions de bureaucrates! En voulant rectifier les erreurs de la Révolution culturelle, Deng a tenu à réhabiliter les vieux bureaucrates et à les rétablir dans leurs fonctions au sein du Parti, du gouvernement et de l'armée. Écartés de leurs postes depuis des années, ils avaient passé ce temps à travailler aux champs ou dans des étables et, plus souvent qu'autrement, avaient perdu beaucoup de leur compétence. De plus, traumatisés par leurs expériences passées, ces gens ne pouvaient plus faire confiance au régime communiste, même si Deng le réformateur était maintenant au pouvoir. Ils avaient généralement le réflexe de s'assurer chacun pour soi, un peu de bien-être matériel (par-dessus ou par-dessous la table) tout en «en faisant le moins possible».

Par ailleurs, la réinstallation des victimes de la Révolution culturelle dans leurs anciennes fonctions allait surcharger la plupart des institutions et les rendre terriblement inefficaces. À un moment donné, le ministère de la Métallurgie comptait 27 sous-ministres! Il fallait couper dans le gras. C'est ce que fit Deng en 1981-82. Il s'attaqua d'abord au Conseil d'État; puis du centre à la périphérie et en descendant jusqu'aux provinces et aux comtés, les administrations furent regroupées ou réorganisées, le leadership brassé et coupé.

Mais cette chirurgie n'allait pas suffire. Tâche importante et délicate, il fallait remplacer la vieille garde des révolutionnaires de la première heure par des technocrates plus jeunes et mieux instruits. Pour ce faire, Deng dut appliquer des mesures extraordinaires. Un âge limite fut fixé pour les postes bureaucratiques clés et ceux qui dépassaient cette limite d'âge furent persuadés de se retirer. À leur retraite, cependant, non seulement continuaient-ils de recevoir leur plein salaire mais certains ont même reçu une prime de mise à la retraite. Ces retraités furent nommés «consultants», ils conservaient le plein accès

aux documents internes, bénéficiaient de l'assurance-santé et d'autres privilèges encore.

Pour éviter un retour au culte de la personnalité à la Mao dernière manière, Deng se plaça au troisième rang du Comité permanent du Politburo. Et pour donner plus d'importance au poste de secrétaire général, il supprima le poste de président du Parti qu'occupait Mao. Par contre, il fit réapparaître le poste honorifique de Président de la république, que Mao avait éliminé en écartant Liu Shaoqi. Enfin, il s'efforça de séparer clairement le Parti du gouvernement: la Constitution de l'État chinois de 1982 ne réfère plus au Parti communiste d'une manière aussi servile que les Constitutions de 1975 et 1978.

La rectification du Parti

Des 39 millions de membres du Parti communiste chinois, le tiers environ a été recruté durant les dix ans de la Révolution culturelle. Pour être admis dans le Parti communiste à l'époque, ces individus devaient être acquis aux thèses des Gauchistes alors au pouvoir. Pour Deng et ses associés, ces millions de communistes en règle posent un problème épineux à cause de l'obstruction potentielle qu'ils peuvent faire aux réformes.

Pour tenter de neutraliser les plus obstinés d'entre eux, une révolution a été adoptée en 1983, qui aurait pour effet de faire maison nette en quelques trois ans à peine. Tous les membres du Parti ont été invités à se réinscrire et ceux dont la feuille de route est manifestement inacceptable pour la nouvelle équipe au pouvoir sont tout simplement écartés. Le nombre de ces indésirables cependant s'est avéré moins élevé qu'on ne l'imaginerait. Les cadres du Parti ont déjà vu pleuvoir: ils sont passés maîtres dans l'art de survivre et de se débrouiller dans la forêt des idéologies, ils savent se tirer indemnes des retournements de l'histoire. On croit vraiment que Deng a décidé de gagner ces éléments à sa cause ou de les acheter, afin de pouvoir aller de l'avant avec ses programmes de modernisation.

Libéralisation limitée dans les arts et la religion

L'imagination occidentale avait été frappée par les Dazibao, les posters spontanés affichés sur les murs de la démocratie dans les derniers mois de 1978 et en 1979. Durant cette période, de jeunes artistes exposaient dans les rues, les oeuvres littéraires se multipliaient — apparut la littérature dite des «blessures de la Révolution culturelle» — et l'on assista à la renaissance du théâtre traditionnel et à la production de films relativement dégagés de la propagande idéologique.

Mais, en juin '81, on interdit le mur de la démocratie. Les principaux porte-parole de la démocratisation immédiate comme Wei Jing Sheng et Wang Xizhe furent bientôt arrêtés et jetés en prison. Le groupe au pouvoir a-t-il été alarmé par l'audace et l'expansion rapide du nouveau mouvement démocratique qui défiait non seulement le Gauchisme de la Bande des Quatre mais aussi la base socialiste du présent régime?

Quoi qu'il en soit, la libéralisation devait continuer mais de manière contenue. Aussi longtemps que les arts ou la littérature ne visaient pas à saper l'autorité du pouvoir, aussi longtemps qu'on honorait des lèvres les Quatre Principes, les écrivains et les artistes pouvaient explorer et proposer de nouvelles idées. À lui seul, le nombre de publications et de productions actuellement disponibles contraste de manière saisissante avec les jours où les oeuvres de Mao et le Petit livre rouge occupaient presque toutes les tablettes et où les huit pièces de théâtre modèles étaient l'unique choix offert au milliard de spectateurs chinois.

Dans la même veine, on peut parler d'une libéralisation limitée de la vie religieuse. Des monastères bouddhistes et des églises ont été réouverts. Le présent régime insiste pour qu'aucun lien institutionnel avec le monde extérieur ne subsiste, surtout pas avec l'État du Vatican qui entretient toujours des relations diplomatiques avec Taïwan. Des restrictions existent pour l'accueil des nouveaux convertis; les activités religieuses et les différents rites sont confinés aux lieux dûment approuvés. Malgré les

garanties constitutionnelles au chapitre de la liberté religieuse, on ne peut s'attendre à ce que des mouvements religieux puissent se développer, à l'intérieur d'une société athée, avec la «bénédiction» du régime communiste. Celui-ci se montrera peut-être plus tolérant là où vivent des minorités ethniques plus importantes; mais même les réformateurs modérés actuellement au pouvoir se garderaient bien d'autoriser quoi que ce soit qui puisse ouvrir la voie à une «situation polonaise».

La réforme économique

Deng et ses associés se distinguent de leurs prédécesseurs à Beijing (Pékin) par leur effort pour moderniser l'économie de la Chine. Toutes les énergies, même en politique étrangère, doivent servir la cause de l'avancement économique. Au delà des considérations de pouvoir, on peut penser que c'est avant tout pour

des raisons économiques que Deng et ses associés ont adopté les réformes structurelles de l'agriculture et de l'industrie, qu'ils ont critiqué la Révolution culturelle, mené leur débat idéologique, réformé la bureaucratie et les institutions, procédé à la rectification du Parti et libéralisé la vie artistique. Tout cela vise à consolider leur propre pouvoir, mais en promouvant une croissance économique plus saine et plus rapide.

En 1982, on s'est fixé comme objectif de quadrupler le revenu per capita pour l'an 2000, soit de passer de 200\$ à 800\$ US en 18 ans. Plusieurs économistes ont cru que ce projet était trop ambitieux. Pourtant, en 1984, tout indique que l'objectif pourra être atteint.

Parmi les politiques économiques qui justifient cet optimisme, on compte une plus grande ouverture au monde extérieur, l'application audacieuse et extensive du «système de responsabilité» dans les zones rurales et l'établissement des zones économiques spéciales. Les entreprises ont reçu une plus grande liberté dans l'administration. Le mécanisme du marché a été autorisé à suppléer à certaines lacunes du système de plan central.

Malgré tout, il existe encore de graves obstacles à ces réformes. Jusqu'à présent par exemple, les investisseurs étrangers n'ont pas trouvé la Chine plus attrayante que d'autres pays asiatiques. L'efficacité de la force de travail y est faible. Les bureaucrates ne sont pas tous compétents ni empressés à prendre des décisions. Les infrastructures sont inadéquates et les coûts d'opération restent élevés. Sans doute faudra-t-il encore plusieurs années avant que le présent régime puisse mener la Chine où Deng veut la conduire.

Deng Xiaoping et ses associés ont remodelé la Chine avec quelque succès. Pour la grande majorité des Chinois ces changements représentent sans aucun doute une amélioration véritable.

Mais Deng Xiaoping a quatre-vingts ans. Ses associés seront-ils capables de garder le pouvoir après sa mort? Jusqu'où poussera-t-on le programme de réformes? Les réformateurs iront-ils plus loin que ce que nous avons vu? Résisteront-ils au test du temps? Que devons-nous attendre s'ils manquent leur coup?



théâtre

Théorème 1985

QUI A PEUR DE LA NUDITÉ?

par Raymond Bertin

Non, il n'y a pas eu et il n'y aura pas de scandale! D'ailleurs, je me demande quelle est la source de cette tendancieuse publicité qui a associé la dernière production du Théâtre de 4'Sous à un éventuel scandale. Même la sérieuse émission *Le Point*, à Radio-Canada, a pris de son temps pour poser la question: des acteurs et des actrices se pré-

sentent nus sur une scène, y aura-t-il des protestations? Y aura-t-il SCANDALE? Ce n'est pourtant pas la première fois qu'on se déshabille au théâtre québécois. Des spectacles comme *La Nef des sorcières*, *Pourquoi s'mett'tout nus*, *La Famille Toucourt en solo ce soir*, *Quand j'y ai dit ça... a parti à rire...*, le *Hamlet* monté par Alexandre Hausvater,

Bent et plusieurs créations de théâtre expérimental incluaient des scènes de nu intégral. Et pourtant, on n'avait pas tant fait de bruit! Alors, pourquoi toute une histoire autour de *Théorème 1985*? De son vivant, on disait de Pier Paolo Pasolini qu'il était "l'homme par qui le scandale arrive". Serait-il possible que, dix ans après sa mort, la simple mention de

CONSERVEZ RELATIONS

Protégez votre collection de 1984.

- Un volume relié, pour le lecteur qui nous fait parvenir ses 10 numéros: 14\$ (frais d'envoi compris, si un chèque accompagne la commande);
- Un volume relié, quand nous fournissons les numéros de la revue: 20\$ (frais d'envoi compris, si un chèque accompagne la commande);
- Un cartable: 8\$, taxe et frais d'envoi compris.

RELATIONS

8100, St-Laurent, Montréal, H2P 2L9; (514) 387-2541.

son nom ait encore autant d'effets sur les journalistes et sur le public?

Je n'ai pas les réponses à ces questions. Quoi qu'il en soit, je crois qu'on a trop focalisé l'attention sur la nudité des acteurs dans ce show. Cela a pu fausser l'approche de bien des gens et leurs conclusions sur l'oeuvre créatrice présentée. Et c'est dommage. Avec *Théorème 1985*, le metteur en scène Denis Marleau et le chorégraphe Daniel Léveillé ont élaboré un spectacle de danse-théâtre inspiré du célèbre film de Pasolini; *Teorema*, on le sait, avait provoqué scandale et poursuites judiciaires (contre son auteur) en Italie en 1968. Depuis, il a pris une place de choix parmi les chefs-d'oeuvre du cinéma. Le film montrait une famille de grands bourgeois italiens (le père, la mère, un fils et une fille qui doivent avoir entre 15 et 20 ans), dérangée par l'arrivée d'un jeune et beau visiteur, étrange et attirant, qui, par sa seule présence physique, fera naître chez tous les membres de la famille (en incluant la bonne) un désir amoureux dévastateur. Certaines scènes du film ont pu choquer des gens; mais, à mon avis, ce qui davantage a produit des remous, c'est cette idée explosive de la Famille déstabilisée par l'intrus, c'est-à-dire par le Désir.

Qu'en est-il du spectacle présenté au 4'Sous? On a gardé la trame principale, mais on a resitué les personnages au Québec en 1985. On a fait des choix, de simplification surtout. Et c'est sans doute l'erreur de l'équipe: on a trop simplifié. L'oeuvre de Pasolini était riche, profonde, symbolique; elle favorisait une multitude d'interprétations. Ici, tout est clair. Trop. On ne nous laisse pas assez imaginer et ressentir. Et cet encadrement vient surtout d'un personnage, le facteur (Carl Béchar), sorte de narrateur qui tente d'expliquer, à un moment ou l'autre, les implications psychologiques du dra-

me. Un personnage dont personnellement je me serais passé. D'ailleurs, je n'ai pas souvenir de sa présence dans le film de Pasolini. S'il y était, sans doute était-il mieux intégré à l'ensemble. Ses interventions (dans le spectacle) sont pourtant justes, mais trop terre à terre. Il y manque le souffle poétique nécessaire à toute forme d'art. Le facteur devait faire en sorte qu'on se sente concerné; à chaque fois, au contraire, il m'a fait décrocher du développement dramatique.

Ce développement se construit par ailleurs sur un mode rituel, à partir des corps. Et je ne parle pas de nudité! Bien sûr, il y a ça, mais j'y reviendrai. Je parle de mouvements, de danse, de gestes. Au début, il y a une scène vide, ou presque: un banc-lit au fond au centre et à gauche, une chaise. Le fond est noir. Une grande musique, de Bach, la *Passion selon St-Jean*, soutiendra et marquera l'action presque sans arrêt. La famille est là, plantée dans son décor. Le visiteur est introduit par la servante. Les corps se mettent à bouger, chacun dans son accueil panique de cet Autre, dans lequel on a déjà reconnu l'inévitable: le dérangement, le possible plaisir, une forme de libération. C'est la bonne, fille du peuple, qui naturellement exprimera la première son sentiment. Par une danse aux mouvements violents et syncopés, elle entre d'emblée en relation avec l'étranger: comme on offre à manger, elle offre son corps. À ce moment, elle (Myriam Moutillet) et lui (Daniel Léveillé) se dévêtent et dansent, doucement puis enjoués, dans une belle complicité, un acte amoureux. C'est très beau, c'est touchant et ça n'a rien d'obscène. Les corps nus sont des signes, une image percutante qui abolit la complicité du silence. Ils définissent une démarche sacrée, en deçà et au delà des conventions théâtrales. En brisant une convention sociale très forte, ils se posent en acte politique.

Plus loin dans le spectacle, c'est le jeune garçon de la famille (Martin Fauché), qui, fasciné, viendra rejoindre sur son lit le visiteur. Leurs gestes et leurs mouvements seront ceux de la tendresse, dans une approche affolante pour chacun d'eux, mais vitale. Autant que pour chaque spectateur et spectatrice. La vérité la plus cachée est sans doute la plus bouleversante. Devant ce couple enlacé, immobile et beau comme une oeuvre sculptée, le père, la mère et la soeur défilent, embarrassés et silencieux. Les cloisons intérieures de la maison familiale se sont écroulées, révélant à chacun, comme dans un miroir, ses propres désirs refoulés. La mère (Michèle Magny) s'y aventurera plus tard, malhabile, mais forte de ses difficultés conjugales et... de ses lectures. Puis, ce sera le père (Alain Fournier), tremblant de tout son corps, qui viendra au visiteur. Pour y chercher quoi? Peut-être une sorte de reconnaissance, la certitude d'être encore vivant, parmi les vivants. Enfin la fille (Nathalie Gadouas), adolescente pure et butée dans son amour impossible et irrationnel pour son père, se lancera littéralement dans les bras du jeune homme. Avec la violence d'une frustration séculaire. Dans ces trois derniers cas, cependant, le comédien et les deux comédiennes n'auront pas eu à se dévêtir: la nudité des corps aura été rendue inutile par le dévoilement plus essentiel de la détresse affective des personnages.

La création de Marleau et Léveillé, à laquelle ont participé le poète Paul Chamberland pour le texte et Ginette Laurin pour la danse, n'est pas une grande réussite. Mais c'est loin d'être un échec! Leur tentative d'intégrer le théâtre et la danse dans une même production est une démarche intéressante et à poursuivre. Les séquences dansées (il faut souligner la belle présence, toujours juste, de Myriam Moutillet et aussi celle de Daniel Léveillé, qui ne disent pourtant pas un mot de tout le spectacle) et les chorégraphies d'ensemble (où les comédiens n'utilisent plus la parole, mais font parler leurs corps) sont les aspects les plus appréciables de ce spectacle.

Pasolini disait de son *Théorème* que c'était une «parabole pure», «une oeuvre où chaque chose signifie autre chose, renvoie à une autre réalité», où l'hôte de la famille est en fait une «allégorie de Dieu»¹. Voilà qui peut donner à réfléchir...

1. Extrait de *Les dernières paroles d'un impie*, Éditions Pierre Belfond, 1981.

KAOS, LE MAL ET LA JOIE DE VIVRE

par Michel M. Campbell

Par fidélité à mes racines populaires, je laisse à d'autres l'évaluation qui cherche à nommer la fine fleur de la production. Ce genre de travail a sans doute une fonction mais pour ma part, je suis particulièrement sensible au jeu de puissance qui le sous-tend (on devient le juge) et surtout à ses connotations plus ou moins méprisantes à l'égard du grand public qui ne se retrouve pas dans ce genre de film et fait ses belles sorties d'un tout autre genre de production. C'est un de mes pré-supposés méthodologiques, qu'on a les films et les rêves qu'on peut et qu'avant d'être performance, l'un et l'autre sont paroles plus ou moins conscientes où les artistes comme les spectateurs expriment le mal et la joie de vivre.

Cependant, si vous aimez les classiques italiens, vous devez voir *Kaos*, ne serait-ce que pour la photographie des visages, des paysages ou de certains intérieurs. C'est un film qui s'inscrit dans la grande tradition picturale italienne qui, du Titien et de Carravage jusqu'à Visconti et Pasolini, nous présente dans une générosité peu commune la misère des gens du peuple et la beauté, l'élégance d'un monde bourgeois ou noble qu'elle remet en question. Je parle de peinture parce qu'il me semble que comme on l'a vu souvent chez Fellini (le *Casanova*, entre autres) et chez Pasolini (son *Boccaccio*), il s'agit moins d'un récit d'action dont les péripéties successives donnent une impression de réalité concrète, que d'une série de quatre séquences-tableaux, coupées l'une de l'autre, qui valent la peine d'être regardées chacune pour soi, puis comparées entre elles. Chacune présente une tranche de vie campagnarde sicilienne, de Garibaldi au début de notre siècle. Chacune reprend librement une nouvelle de Pirandello, espèce de contes des mille et une nuits modernes, dont la facture, comme celle des anciens,

comprend souvent le récit d'un autre conte. Cette coloration musulmane du récit rappelle, tout comme les chéchias et la magnifique cuisine maure de terre cuite émeraude, que la Sicile reste imprégnée de sang arabe.

En même temps, ce film d'un autre monde à une autre époque s'avère éminemment actuel. La critique sociale du cinéma italien est catholique, au sens primitif et non nécessairement institutionnel du terme. Elle ne s'enferme pas dans son option des plus pauvres et sait y intégrer une pluralité d'efforts de désaliénation, voire ces moments existentiels limites qui, tout compte fait, restent le lot de tout humain. Ainsi, le film aborde avec ironie le récit de ces «squatters» de Margherita qui occupent illégalement depuis douze ans les terres d'un baron et lui réclament le droit d'y avoir leur propre cimetière. Il traite avec beaucoup de sympathie la neurasthénie d'une bourgeoise de la fin du XIXe siècle qui va rejoindre, dans un petit bateau de pêcheurs, son mari exilé à Malte. On s'est arrêté à l'Île de la Pierre ponce et elle s'est installée la tête sur les genoux d'une de ses fillettes. Celle-ci est toute triste de ne pouvoir accompagner ses frères et soeurs qui escaladent la montagne de sable avant de se baigner. Mais elle aura tout son mari en exil à Malte.

En terme religieux, le film répète vis-à-vis du catholicisme les thèmes classiques du cinéma italien: clergé lié aux puissants (sauf une espèce de prêtre paysan qui sera vite récupéré; religion populaire des paysans). En même temps, il est traversé de situations limites (émigration de paysans vers les USA, exil, violence et injustice faite aux paysans, situation difficile des femmes, folie des hommes, attachement à la mère, etc.) et plein d'une sagesse populaire, païenne et humaniste, toute pirandellienne. La

clé de sagesse: «Apprendre à regarder le monde avec les yeux de ceux qui sont passés». Ce qui n'est pas sans quelque saveur bouddhique.

Quelques images. Le prélude. Les durs paysans de Margherita capturent un noir corbeau qui couve. Sexistes, ils font des gorges chaudes devant ce mâle qui couve et décident de le tuer avec les oeufs. Surgit Salvatore (qui veut dire Sauveur, en français) qui attache une clochette au cou de la bête et la lance au ciel en criant: «Jouis!» C'est d'ailleurs ce Noir sonneur qui guide notre regard d'un conte à l'autre.

La deuxième. L'admirable histoire du Mal de Lune. De ce jeune paysan qui a épousé une fille il y a vingt jours et qui lui découvre qu'il devient littéralement fou les soirs de pleine lune. Tout jeune, certaine nuit, sa mère l'avait abandonné dans un panier d'osier pour aller glaner. La lune l'envoûte et une nuit par mois, il hurle et veut tout casser. La jeune épouse prend peur, maudit sa mère de l'avoir ainsi mariée puis négocie qu'elle viendra à chaque pleine lune l'accompagner avec ce cousin qu'elle aurait bien voulu épouser mais qui était trop folâtre. La pauvre jeune femme rêve de faire son profit de cette nuit maléfique et implore la Vierge de lui permettre au moins un orgasme une fois dans sa vie. Mais le cousin, pour volage qu'il soit, ne peut être insensible aux cris du mari. «Il souffre», dit-il, et s'avoue incapable de profiter de sa cousine. Sans plus tarder, il va le prendre dans ses bras dans une scène de solidarité masculine tout à fait inédite.

Images tragiques de la vie. De ce pays de feu et de violence, et aussi de l'antique harmonie des temples grecs. Images qui nous donnent à méditer sur notre propre vie. Encore une fois, il faut voir *Kaos*.

pêle-mêle

En ce qui concerne la situation des réfugiés salvadoriens au Honduras, on doit signaler l'arrivée dans le paysage du CIM (Comité intergouvernemental pour la migration), organisme international mais à l'intérieur duquel les Américains ont actuellement un très grand poids. Il prend la haute main des opérations à la place du CEDEN et même du HCR, et participe au Projet 1000 qui construit des villages-fortifiés (sortes de prisons) pour accueillir les réfugiés qui seront rapatriés au Salvador. Il tient aussi un bureau à l'aéroport de San Salvador pour recevoir les réfugiés salvadoriens refoulés des États-Unis. Et sur la frontière entre le Honduras et le Salvador, près de La Esperanza (60 km de Colomancagua), ils ont construit un camp de transit... en même temps qu'ils installent un imposant dispositif pour fermer la frontière et faire le tri (sic) des réfugiés auxquels on permettra l'accès au Honduras et un séjour de six semaines dans ce nouveau camp de La Esperanza.

Dans une lettre-réponse au coordinateur national de la campagne *Ten Days For Development* menée par le Comité inter-Églises pour l'éducation au développement international, le ministre des Affaires étrangères, monsieur Joe Clark, le 10 janvier 1985, précisait ce qui suit:

«Le Canada continue de considérer l'initiative de Contadora comme l'unique instrument adéquat pour rétablir la paix en Amérique centrale (...) C'est pour cette raison que j'ai rencontré récemment les ambassadeurs des pays de la Contadora; je leur ai indiqué que le Canada est disposé à les aider à reformuler, dans le traité, les passages qui établissent les mécanismes de sécurité et de contrôle, sur la base de l'expérience que nous avons accumulée dans les opérations de pacification. Nous espérons beaucoup pouvoir appuyer cet accord éventuel en signant le protocole qui y sera probablement rattaché, mais ceci seulement après que l'accord final aura été conclu entre les parties.»

La torture est la «maladie honteuse» de l'humanité. Elle est utilisée ou tolérée par le tiers des gouvernements du monde. Voulant faire de 1985 l'année où l'on peut abolir la torture, Amnesty internationale lance une campagne mondiale. On peut y participer, en signant et en faisant signer l'*Appel d'Amnistie*, où l'on condamne la torture sous toutes ses formes et où l'on demande à tous les gouvernements d'y mettre fin. Pour obtenir copie de l'*Appel d'Amnistie* écrire à: Amnesty internationale, section canadienne (francophone), 1800, boul. Dorchester ouest, bureau 127, Montréal H3H 2H2.

La revue *Vie Ouvrière* fait peau neuve, avec le numéro de janvier-février. Depuis 1977, elle publiait des dossiers; elle se transforme en magazine d'informations variées, plus proche du quotidien et de l'actualité. On espère ainsi rejoindre un public plus large et plus diversifié. *Vie Ouvrière* est publiée en collaboration avec la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), le Mouvement des travailleurs chrétiens (MTC) et le Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO). Pour s'abonner, s'adresser à *Vie Ouvrière*, 1212, rue Panet, Montréal, H2L 2Y7, tél.: (514) 523-5998.

Les employé(e)s de la Melcher's de Berthierville nous donnent une leçon de combativité et de vigilance sociale et politique. Mais leur attitude est peut-être l'exception qui confirme la règle.

Un sociologue de l'université York de Toronto, Paul Grayson, a étudié les conséquences de la fermeture de deux usines de Scarborough (Ontario) sur l'attitude politique des victimes. Le titre de son travail: *les fermetures d'usines et le désespoir politique*.

On a déjà appris à évaluer les coûts économiques du chômage et ses retombées sur la santé physique et mentale des travailleurs, mais c'est la première fois qu'on examine la démobilisation politique qu'il engendre aussi très souvent.

Je m'attendais à trouver plus de radicalisme chez les salariés mis à pied que dans le reste de la population, a déclaré le professeur Grayson, mais ce n'est pas le cas. C'est que ces gens désespèrent de pouvoir influencer le processus politique. «Nous ne comptons pas, m'ont-ils dit, nous ne pouvons rien faire.»

Aux leaders politiques et aux chefs syndicaux, le sociologue recommande de promouvoir l'éducation politique des travailleurs. «Pour mobiliser les gens dans une usine menacée de fermeture mais qui pourrait survivre, il ne faut pas attendre qu'ils n'aient plus rien à perdre.»

(d'après le *Globe and Mail*,
25 janvier 1985)

À ceux et celles qui cherchent des outils de réflexion sur foi et engagement social, l'option préférentielle pour les pauvres et l'attitude des chrétiens et chrétiennes face à la violence, le Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine (CCDHAL) offre trois diaporamas: *Foi et politique*, *Les Barredas* (un témoignage) et *Fraternité, oui; violence, non*. On peut les emprunter en s'adressant au CCDHAL, 8100, boul. St-Laurent, Montréal H2P 2L9, tél.: (514) 387-2541. L'expédition est à vos frais.

L'archevêque de New York, Mgr John O'Connor, a évoqué la possibilité que soit canonisée Dorothy Day, la célèbre militante ouvrière qui a fondé le *Catholic Worker*. Dorothy Day est morte dans le Lower East Side, le 29 novembre 1980.

On prévoit que le budget de la défense des États-Unis engloutira 1 600 milliards de dollars pour les années 1985-1989.

tant de choses au coeur

À LA MANIÈRE D'UNE TIRELIRE

Ma nièce Johanne est songeuse. Elle regarde la magnifique tirelire reçue en cadeau l'an dernier. Dodu et solide en apparence, son «petit cochon» souffre d'inanition. Il est incapable d'oublier la fragilité de sa porcelaine. Les fleurs multicolores, qui le recouvrent, lui donnent une allure de santé et de vent dans les voiles. Pourtant, la belle Johanne voit bien qu'à l'intérieur un grand vide reste à combler. Elle sait trop bien qu'il lui faudra une autre année et peut-être une autre année encore avant que ses rêves de plénitude deviennent réalité.

Tout avait pourtant si bien commencé. C'était plein de promesses. Il y avait les sous de maman, puis le cadeau de grand-père, la gâterie de marraine et enfin les pièces gagnées une à une si vaillamment. La mort dans l'âme, Johanne se rappelle les sous perdus lors de trop fortes secousses, dépensés inutilement ou égarés dans des moments d'inattention. Aujourd'hui, la toute petite ouverture qu'elle scrute avidement lui fait réaliser que tout n'est pas perdu. Mais elle sait trop bien qu'il lui en reste autant sinon plus à gagner. Quel bouleversement!

Ses émotions s'entremêlent, ses pensées se bousculent. Va-t-elle pleurer? Casser sa tirelire? Abandonner la course? Se contenter de sous acquis bien présents là tout au fond ou se remettre à la tâche courageusement, le temps qu'il faudra envers et contre tout. Ses mains serrent l'objet inanimé. L'expression inquiète de ses yeux, le sérieux de son visage manifestent son embarras et ses hésitations.

Ce que vit ma nièce Johanne trouve en moi des échos troublants. J'ai le goût de la prendre dans mes bras et de lui avouer qu'au plus profond de moi-même je vis les mêmes sentiments, les mêmes angoisses.

1975, année internationale de la femme, début de la décennie de la femme. Mexico, un plan mondial d'action est adopté. PAIX — ÉGALITÉ — DÉVELOPPEMENT pour les femmes partout et dans tous les domaines, déclare-t-on. Plus de discrimination d'aucune forme, dira-t-on dans la Convention¹. Ça bouge, oui ça va changer. C'est fragile mais si plein de promesses. L'Organisation des Nations unies s'en occupe, le monde entier y verra. À Copenhague on vérifiera, à Nairobi on couronnera.

Les échos stimulent les luttes commencées chez nous, encourageant de nouveaux mouvements. Nos gouvernements s'en mêlent, des organismes d'État voient le jour. Le Québec accepte une nouvelle charte des droits et libertés, crée un ministère de la Condition féminine, révisé le code civil.

Des femmes se regroupent, discutent, étudient, parlent, écrivent, se perfectionnent, s'animent, revendent. Tenaces, elles gagnent du terrain.

L'Église doit sortir les femmes de l'ombre. À leur tour nos évêques emboîtent le pas. Comités, commissions, rapports, déclarations. Leur voix se rendra jusqu'à Rome. Des théologiennes s'affirment, des femmes siègent sur des comités de pointe, occupent des postes importants, des répondantes à la condition féminine sont nommées.

1985, fin de la décennie de la femme. Je regarde le bilan. Oui, les femmes marquent des points à travers des avancées et des reculs, des gains et des pertes.

Toutefois, il reste la violence, l'oppression, les peurs, les préjugés et tant d'injustices. Il reste encore la double tâche, les enfants à charge à porter seules et les dépressions. Il reste encore la pauvreté, la discrimination, les femmes sous payées, exploitées ou mal soignées. Il reste encore le droit canon, le patriarcat et toujours l'autre moitié de l'Église. Il reste encore des femmes souffrantes, des femmes blessées, des femmes à aider et des femmes à libérer.

Heureusement qu'il reste des femmes et des hommes, conscients des enjeux actuels et qui malgré les souffrances, les désistements et les échecs demeurent debout dans leurs engagements au coeur de la société et de l'Église gardant ainsi bien présentes la Vie et l'Espérance.

PAIX — ÉGALITÉ — DÉVELOPPEMENT pour les femmes, c'est en marche mais c'est encore loin. C'est présent mais c'est tellement absent. Mes émotions s'entremêlent, mes pensées se bousculent. Doit-on pleurer ou bien en rire? Se contenter des acquis ou poursuivre la route courageusement en y mettant le temps qu'il faudra envers et contre tous? Il a pourtant été écrit il y a de cela très longtemps:

«Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa»².

Et un peu plus tard:

«Il n'y a ni homme ni femme; car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus»³.

Annine Parent-Fortin

1. Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée à l'Assemblée générale de l'ONU en 1979.

2. Gn 1, 27

3. Ga 3, 28

relations

Volume 45

numéro 508

mars 1985

SOMMAIRE

FACE À L'ACTUALITÉ

- Un chemin qui mène quelque part (J.H.) — Le sexisme et la violence à l'école (G.B.) — «Indépendance-association» pour une Calédonie nouvelle (A.N.) — «Livre blanc, livre vert, le loyer y'est trop cher» (F.S.). 43

DOSSIER

- Michel M. CAMPBELL L'État vengeur ou l'impossible pardon 47
Vincent PÉGUY Les parlements et la peine capitale 50
Guy LEMIRE La peine de mort et ses alternatives 53

ARTICLES

- Julien HARVEY Les évêques américains parlent à leur pays 56
Jean PICHER La pauvreté chez nous 61
Renaud BERNARDIN Bhopal: la règle du «double standard» 62
Michel MARCIL La Chine de Deng Xiaoping: un chat qui attrape les souris 64

CHRONIQUES

- Raymond BERTIN Qui a peur de la nudité? 67
Michel M. CAMPBELL Kaos, le mal et la joie de vivre PÊLE-MÊLE 69
Annine PARENT-FORTIN À la manière d'une tirelire 71

SOIRÉE RELATIONS

GÉNÉTIQUE ET MATERNITÉ

La reproduction pourrait devenir un supermarché où tous et toutes pourraient commander un bébé, à leur choix...

Les succès étonnants de la science et les applications multiples auxquelles ont donné lieu les récentes découvertes de la génétique posent des questions extrêmement importantes à l'éthique. La législation dans ces domaines est un terrain presque vierge. Les expériences en cours ont prouvé que l'on ne pouvait minimiser les conséquences sociales et psychologiques de ces modalités nouvelles de la «maternité».

Avec la participation de David ROY, du Centre de bioéthique

Le lundi 18 mars 1985, de 19h30 à 22h00, à la Maison Bellarmin, 25, Jarry ouest (métro Jarry).

L'entrée est gratuite.